



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

UNEP(OCA)/MED WG.129/6  
10 juillet 1997

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des points focaux nationaux du PAM

Athènes, 7-9 juillet 1997

**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DES POINTS FOCaux NATIONAUX DU PAM**

## Introduction

1. La réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) a décidé de convoquer en 1997 une réunion des points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et de proposer des recommandations concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, pour examen et approbation par la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).

2. Conformément à cette décision de la réunion extraordinaire des Parties contractantes, la réunion des points focaux nationaux du PAM s'est tenue à l'hôtel Divani Caravel, à Athènes, du 7 au 9 juillet 1997.

## Participants

3. Les Parties contractantes ci-après à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles étaient représentées à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs: Centre d'information des Nations Unies (CINU), Organisation mondiale de la santé (OMS), Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco (COI), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation météorologique mondiale (OMM), et Agence internationale de l'énergie atomique (EIEA).

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Amigos de la Tierra, Association de protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Birdlife International, Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Centre des régions euro-méditerranéennes pour l'environnement (CREE), EUROCHLOR, Association européenne des fabricants d'engrais (EFMA), Association internationale pour les forêts méditerranéennes, Fondation pour les études internationales (FIS), Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMEPA), HELINAS, Centre international pour les études côtières et océaniques (ICCOPS), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines (MEDASSET), Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE), Oil Industry International Exploration and Production Forum (E & P Forum) et Association turque pour la protection du milieu marin (TURMEPA).

6. Etaient également représentés à la réunion: Centre régional méditerranéen PNUE/OMI pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) et Secrétariat du PAM pour les 100 sites historiques méditerranéens.

7. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

**Point 1 de l'ordre du jour:**

**Ouverture de la réunion**

8 Au nom de Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE, M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré la réunion ouverte. Il a indiqué que le Directeur de la Sous-division de l'eau du PNUE, Mme T. Melvasalo, avait été invitée à prendre part à la réunion. Mais à son grand regret elle n'avait pas été en mesure de le faire en raison d'engagements antérieurs.

9. M. Yannis Voumas, Directeur général du Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de Grèce, a salué les participants en son propre nom et au nom du Ministre et leur a souhaité la bienvenue dans son pays. Le Gouvernement hellénique attachait la plus haute importance aux travaux du PAM et le Ministre de l'environnement avait mis en relief les activités de celui-ci dans la déclaration qu'il avait faite lors de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Les Parties contractantes oeuvraient ensemble à l'un des programmes les plus remarquables des Nations Unies et il leur a souhaité plein succès dans leurs efforts.

**Point 2 de l'ordre du jour:**

**Règlement intérieur**

10. La réunion a décidé que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

**Point 3 de l'ordre du jour:**

**Election du Bureau**

11. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et après des consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants:

Président:	M. Matija Frankovic (Croatie)
Vice-Président:	M. Tanino Dicorrado (Communauté européenne)
Vice-Président:	M. Fayez Ayad (Tunisie)
Vice-Président:	M. Yahia Awaidah (République arabe syrienne)
Vice-Président:	Mme Marie-Christine Van Klaveren (Monaco)
Rapporteur:	Mme Alenka Malej (Slovénie)

**Point 4 de l'ordre du jour:**

**Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

12. Après un bref débat, la réunion a adopté l'ordre du jour provisoire (UNEP(OCA)/MED WG.129/1) et a approuvé l'emploi du temps figurant en annexe à l'ordre du jour annoté (UNEP(OCA)/MED WG.129/2). L'ordre du jour est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

13. Le Secrétariat a informé la réunion que, conformément à la décision du Bureau des Parties contractantes (Palma de Majorque, 9 mai 1997), la présente réunion ferait office de points focaux structurels pour les Centres du Plan Bleu et du PAP. Les points 6 et 7 de l'ordre du jour de la réunion comprenaient l'examen des activités des deux Centres pour 1996-1997.

**Point 5 de l'ordre du jour:**

**Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1996-1997**

14. Le Coordonnateur a présenté le rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée au cours de la période 1996-1997 UNEP(OCA)/MED WG.129/3. Après avoir décrit dans ses grandes lignes la structure juridique renouvelée et élargie qui s'était mise en place au cours des dernières années et avait été favorablement accueillie par les spécialistes de l'environnement dans le monde entier, il a invité instamment les Parties contractantes à ratifier sans attendre les nouveaux instruments. M. Chabason a par ailleurs attiré l'attention sur la difficulté de mener à bien les nouvelles tâches confiées au Secrétariat avec les ressources financières dont celui-ci disposait. Les pays membres apportaient leur contribution à cet effort, et le système des contributions extraordinaires en nature serait maintenu. La situation des liquidités était actuellement satisfaisante, le fonds de roulement ayant été ajusté aux besoins, mais le budget ne correspondait plus aux nouvelles responsabilités du Secrétariat.

15. Comme l'avait demandé la réunion extraordinaire de Montpellier, un groupe *ad hoc* s'était réuni pour examiner la structure du PAM. Ses recommandations étaient énumérées dans le rapport, et le Secrétariat les avait entérinées. A ce propos, le Coordonnateur a indiqué quelles étaient la composition et les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), rendant hommage aux efforts déployés par son Président, M. Alami, Ministre marocain de l'environnement, pour coordonner ses activités avec celles de la Commission des Nations Unies pour le développement durable (CDD). Il a ensuite évoqué les rapports qu'entretenait le PAM avec divers organismes qui travaillaient dans le même domaine, en particulier la Communauté européenne, le Programme METAP et le Conseil de l'Europe, attirant l'attention notamment sur l'importance de la coordination avec les autres conventions afin d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies. Dans ces efforts, le PAM avait été animé d'un esprit de coopération, par exemple dans sa collaboration avec le Conseil général des pêches en Méditerranée (CGPM). A cet égard, le Coordonnateur a noté avec satisfaction que, ainsi que l'avaient proposé la CMDD et le Bureau des Parties contractantes, de nombreux représentants des pays méditerranéennes avaient fait mention du PAM et des travaux de la Commission dans leurs déclarations à la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

16. En matière d'information, le Coordonnateur a rappelé que le PAM publiait le bulletin "Medondes" en anglais, en arabe et en français ainsi que des rapports techniques; il a aussi publié une brochure en français, dont une version révisée était sur le point de paraître en anglais. Faut de ressources toutefois, la politique du PAM en matière d'information avait jusqu'ici été insuffisante et devrait être renforcée. S'agissant des questions de personnel, les avis de vacance des postes de Coordonnateur adjoint et de Coordonnateur du MED POL avaient maintenant été publiés. Le Secrétariat avait officiellement distribué à tous les participants des lettres adressées aux points focaux nationaux du PAM, annonçant les deux postes vacants de Coordonnateur adjoint (D-1) et d'Administrateur (hors classe) pour les affaires environnementales (P-5), dans l'espoir qu'ils feraient tout leur possible pour trouver des candidats convenablement qualifiés. Le délai fixé pour la soumission des candidatures à ces postes avait été reporté au 15 août 1997. Le poste vacant de fonctionnaire d'administration/gestion des fonds avait été pourvu.

17. Après avoir insisté sur les activités menées en collaboration avec le FEM, M. Chabason a fait observer que des progrès s'imposaient dans le système d'établissement des rapports. Un consultant avait été engagé et une réunion d'information sur la question aurait lieu au début de l'année suivante. Après avoir rappelé l'atmosphère de pessimisme qui avait marqué la rencontre Rio + 5, le Coordonnateur a conclu en se déclarant satisfait des progrès d'ensemble accomplis dans la région méditerranéenne, qui à son avis constituaient une raison d'espérer.

18. Au cours du débat qui a suivi, certains représentants ont évoqué la nécessité d'encourager les contributions volontaires et de trouver de nouvelles sources de financement pour les activités et les projets du PAM. Des ressources conséquentes étaient disponibles pour des projets valables et devraient être utilisées, mais il demeurerait nécessaire de persuader les gouvernements de s'acquitter de leurs contributions. Le Coordonnateur, conscient de la nécessité de faire appel à des contributions volontaires, s'est félicité de ce qu'un certain nombre de pays avaient fait savoir qu'ils avaient payé leurs contributions depuis la publication du rapport d'activité. Il a toutefois relevé qu'il existait un risque de déséquilibre dans les pays qui versaient des contributions extraordinaires en organisant et en finançant des réunions; les lieux de réunion devraient être plus diversifiés. A l'intention de la Jamahiriya arabe libyenne, qui s'était déclarée prête à accueillir des réunions afin de compenser ses arriérés de contribution accumulés à la suite des difficultés résultant des sanctions de l'Organisation des Nations Unies, le Coordonnateur a indiqué qu'il ne pouvait que lui demander de s'acquitter de ses contributions ordinaires, et cela en dollars des Etats-Unis. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré que la moitié des contributions serait acquittée au 1er septembre 1997, et le reste par la suite.

19. Un certain nombre de représentants ont fourni des précisions sur le statut des instruments juridiques, en particulier de la nouvelle Convention de Barcelone et de ses Protocoles, certains indiquant que le processus de ratification serait achevé dans un délai de six mois pour la plupart des instruments. Le Coordonnateur s'est félicité des progrès signalés.

20. Evoquant le fait que l'Agence européenne de l'environnement avait demandé au PAM de lui fournir des renseignements sur certains pays, plusieurs représentants ont demandé aux Parties contractantes d'autoriser le PAM à le faire. D'autres ont parlé de l'importance du renforcement des activités liées à la gestion des zones côtières et des activités destinées à protéger la biodiversité et à lutter contre les facteurs qui la menacent. Plusieurs représentants ont aussi évoqué la nécessité d'étendre les opérations de surveillance continue. Des participants ont parlé de la nécessité de renforcer la Phase III de MED POL et de s'en occuper avec plus de sérieux pendant l'exercice biennal 1998-1999; le Coordonnateur a noté que le MED POL effectuait une transition importante pour passer de l'observation à l'action. Répondant à un représentant qui avait déclaré que le PAM devrait aider les pays à mettre en oeuvre des projets adaptés aux problèmes et aux priorités qu'il avait définis, le Coordonnateur a déclaré que le PAM avait effectué un énorme travail en dressant une liste des problèmes, mais il appartenait aux pays eux-mêmes d'entreprendre les activités de suivi. Le PAM devrait néanmoins contrôler ce que les pays faisaient et être en mesure de leur apporter un appui. Répondant à d'autres représentants, le Coordonnateur a déclaré que les contributions budgétaires devraient servir à financer à la fois sur des mesures correctrices et préventives. Répondant également à un représentant qui avait suggéré que le rapport d'activité devrait contenir des rapports par pays afin que les recommandations à venir soient formulées en fonction des priorités nationales, le Coordonnateur a indiqué que le Secrétariat présenterait en temps voulu un schéma de rapport par pays qui ferait intervenir un consultant et un groupe de travail officieux.

21. Au cours de l'examen de la question de la coopération méditerranéenne, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré que la coopération entre pays méditerranéens ne serait valable que lorsque tous seraient traités sur une base équitable; or son pays n'était toujours pas considéré comme un partenaire à part entière dans le partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne et avait été exclu de certaines réunions sans aucune explication. Le représentant de la Communauté européenne a fait observer que s'il était souhaitable que le partenariat euro-méditerranéen s'étende à tous les pays méditerranéens, il s'agissait en fait d'un accord de coopération au plus haut niveau entre 27 pays, comportant une coopération bilatérale entre l'Union européenne et chaque pays séparément, mais qu'il existait d'autres pays qui n'appartenaient pas à ce partenariat, comme par exemple la Slovénie et

l'Albanie. Le Coordonnateur a indiqué que, dans le cadre du PAM, la Jamahiriya arabe libyenne bénéficiait du même traitement que les autres pays.

22. S'agissant des contacts croissants du PAM avec d'autres secrétariats et organisations, un représentant a déclaré que certains CAR semblaient se considérer comme des unités indépendantes, ce qui ne devrait pas être encouragé. Le Coordonnateur a fait observer qu'il devrait aussi exister un partenariat avec les organisations des régions méridionales et orientales de la Méditerranée. Certains représentants ont ensuite fait observer que le règlement intérieur portant création du Bureau de la CMDD n'avait pas encore été adopté par les Parties contractantes. Le Coordonnateur leur a répondu que les documents donnaient une idée exacte de la situation, à savoir que le Bureau des Parties contractantes avait décidé à sa dernière réunion, qui s'était tenue à Palma de Majorque (Espagne) le 9 mai 1997, de renvoyer la décision concernant le projet de règlement à la troisième réunion de la Commission, qui devait avoir lieu en France en octobre 1997, la décision finale devant être prise lors de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes qui aurait lieu à Tunis en novembre 1997. La note de bas de page qui figurait à la page 15 du document "Recommandations et budget-programme pour 1998-1999" (UNEP(OCA)/MED WG.129/4) donnait donc une idée exacte de la situation. Cependant, le texte soumis aux Parties contractantes tiendrait compte de l'observation ainsi présentée.

23. Le représentant de Monaco a rappelé que la principauté avait proposé d'accueillir une réunion de la CMDD en 1998 et qu'elle envisageait également d'accueillir une réunion sur la biodiversité en Méditerranée en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Berne. Le représentant de la Tunisie, notant que son pays accueillerait la réunion des Parties contractantes en novembre 1997, a signalé qu'il organisait aussi, du 28 au 30 août 1998, une conférence destinée à mieux faire prendre conscience aux jeunes des activités en faveur de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

24. A la fin du débat général, la réunion a pris note des activités menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes, autrement dit d'août 1996 à mai 1997, telles qu'elles étaient récapitulées dans le rapport du Coordonnateur.

**Point 6 de l'ordre du jour:**

**Examen des activités du Plan Bleu (CAR/PB) en 1996-1997**

25. Présentant la section B b) du document UNEP(OCA)/MED WG.129/3, M. Batisse, Président du Centre d'activités régionales du Plan Bleu, a brièvement fait l'historique du Centre, dont la plus importante réalisation avait été la publication du rapport intitulé "*Les avenir du bassin méditerranéen*", qui élaborait des scénarios concernant l'environnement à l'horizon 2025. Les conclusions de ce rapport avaient fortement influé sur la perception des problèmes liés à l'environnement dans la région méditerranéenne et sur les réponses qui leur avaient été apportées, comme par exemple le METAP et, dans une certaine mesure, le programme lancé au titre du partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne, dans lequel l'accent était mis sur la coopération Nord/Sud. L'action du Plan Bleu s'était ensuite intensifiée dans le cadre de ses trois grandes fonctions, à savoir l'analyse systémique et prospective, l'Observatoire pour l'environnement et le développement, et l'information et la formation. M. Batisse a souligné que, si le terme n'était pas d'usage courant à l'époque de la création du Plan Bleu, le développement durable n'en avait pas moins jamais cessé d'être sa préoccupation majeure. Il a présenté ensuite un bref compte rendu des récentes réalisations correspondant aux fonctions mentionnées, en insistant sur les accords de coopération fructueux qui avaient été conclus avec divers pays méditerranéens, ainsi qu'avec la Commission européenne et d'autres partenaires internationaux. Il était par conséquent naturel que le Plan Bleu ait été amené à fournir un aussi large appui aux

activités de la CMDD. Enfin, M. Batisse a rendu hommage à l'importante contribution du Gouvernement et des collectivités locales de la France aux activités du Plan Bleu.

26. De nombreux orateurs ont rendu hommage au Plan Bleu pour l'importance de l'oeuvre accomplie depuis sa création. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité de mieux diffuser les données d'information qu'il rassemblait et publiait. Les mesures proposées concernaient l'organisation de réunions au cours desquelles un grand nombre d'experts nationaux seraient amenés à connaître ses travaux, ainsi que la publication des fascicules du Plan Bleu dans des langues autres que le français afin de les rendre largement accessibles dans l'ensemble de la région. M. Batisse a répondu à ces observations en soulignant qu'il était important de traduire ces fascicules dans les langues de tous les pays de la région méditerranéenne et a invité les participants à prêter leur assistance en la matière. Il a reconnu qu'il faudrait mieux s'employer à l'avenir à ne pas donner l'impression de s'enfermer dans une "tour d'ivoire", en amassant une quantité énorme d'informations qui ne seraient pas convenablement diffusées. Répondant à une suggestion selon laquelle les bases de données du Plan Bleu pourraient être accessibles sur Internet, M. A. Hoballah, Directeur adjoint du Centre, a reconnu l'utilité de cette formule, mais a mis en garde contre la diffusion de renseignements au public sans contrôle adéquat. Ayant été invité à développer et actualiser les bases de données du Plan Bleu, en particulier pour les pays de l'Adriatique, M. Batisse a invité la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie à communiquer au CAR/PB les données statistiques appropriées concernant la situation passée et présente. Une demande en ce sens serait adressée à ces pays.

27. Au cours du débat, un certain nombre d'orateurs se sont enquis des rapports existant entre le Plan Bleu et l'Unité de coordination. L'un d'entre eux a évoqué l'insuffisance des renseignements fournis aux points focaux au cours des dernières années et la semi-autonomie dont semblait jouir le Plan Bleu dans ses activités d'étude. A cet égard, plusieurs orateurs ont évoqué le mandat très vaste du Plan Bleu, qui embrassait nécessairement toute une gamme de questions. De ce fait, il s'était avéré difficile de constituer un réseau suffisant de points focaux dotés des compétences nécessaires dans tous les domaines relevant d'une approche systémique. Pour cette raison, le Bureau du PAM avait décidé que le Plan Bleu devrait faire rapport à la réunion des points focaux nationaux du PAM.

28. Répondant à ces observations, M. Batisse s'est félicité des propositions et des critiques constructives qui avaient été faites. Les précédentes réunions des points focaux du Plan Bleu n'avaient pas été aussi constructives et animées que le présent débat des points focaux nationaux du PAM. A son avis, un certain nombre des problèmes soulevés s'expliquaient en partie par le fait que le Plan Bleu avait accordé une importance particulière à la coopération avec les pays des rives méridionale et orientale de la Méditerranée. Il a souligné que l'autonomie relative dont bénéficiait le Plan Bleu était indispensable pour ses travaux et que c'était aussi le cas pour les autres CAR. Cette autonomie impliquait toutefois certaines obligations envers l'Unité de coordination. A cet égard, le vrai problème tenait à l'éventuel éparpillement des activités du Plan Bleu qui, si l'on n'y prenait garde, pourrait le conduire à s'écarter des priorités du PAM. M. Batisse a toutefois réaffirmé qu'en dépit du volume des ressources fournies par la Communauté européenne et les autres partenaires, les projets à l'étude n'étaient acceptés que lorsqu'ils répondaient pleinement au mandat du Plan Bleu et étaient conformes aux recommandations des Parties contractantes. Dans le cadre de ces projets, la Communauté européenne avait pleinement conscience de financer une activité du PAM.

29. MM. Batisse et Hoballah ont souligné que, dans la mesure du possible, les fonds fournis par le PAM pour les activités du Plan Bleu servaient de capitaux d'amorçage et que de grands efforts étaient consentis pour trouver d'importantes sources extérieures de financement afin d'assurer une exécution plus efficace des projets. M. Hoballah a réaffirmé que le Plan Bleu était universellement présenté et considéré comme un volet important du PAM.

30. A l'issue du débat, plusieurs orateurs se sont de nouveau félicités du travail accompli dans le cadre du Plan Bleu et des suggestions formulées pour améliorer sa transparence. Les précisions apportées présentaient un grand intérêt et contribuaient à dissiper tout malentendu qu'aurait pu susciter une information insuffisante dans le passé. Le processus engagé à cette occasion devrait être maintenu à l'avenir.

31. Le Coordonnateur a souligné que le Plan Bleu était un rouage très important du PAM et qu'il avait joué un rôle décisif en le faisant mieux connaître et en faisant prendre conscience des risques qui pèsent sur la région méditerranéenne. Il a insisté sur le fait que l'Unité de coordination contrôlait et guidait les activités du Plan Bleu. Les activités pour lesquelles le Plan Bleu cherchait à obtenir un financement extérieur étaient spécifiées dans le projet de budget et faisaient donc l'objet d'un examen de la part des points focaux nationaux et des Parties contractantes. Le Coordonnateur a reconnu qu'il était très important que les publications du Plan Bleu soient diffusées en anglais et en français. S'agissant des liens entre le Plan Bleu et la CMDD, il a insisté sur le fait que, sans qu'il y ait double emploi, l'utilité des activités du Plan Bleu serait rehaussée grâce à la CMDD. Enfin, concernant les principes qui sous-tendaient les travaux du Plan Bleu, le Coordonnateur a déclaré qu'il ne devrait pas se cantonner dans des activités d'évaluation mais élaborer aussi des orientations concrètes afin de fournir aux pays de la région une analyse approfondie non seulement des problèmes à résoudre, mais aussi des mesures à appliquer pour promouvoir un développement durable. Une réflexion approfondie serait nécessaire pour opérer cette réorientation.

**Point 7 de l'ordre du jour:**

**Examen des activités du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) en 1996-1997**

32. M. I. Trumbic, directeur adjoint du CAR/PAP, a présenté la section B(c) du document UNEP(OCA)/MED WG. 129/3 portant sur les activités menées par le CAR/PAP d'août 1996 à mai 1997. Il a fait observer que le processus de restructuration et de rationalisation réclamé par les Parties contractantes était maintenant pratiquement terminé, le nombre des grandes activités prioritaires ayant été ramené de 10 à 5. Une autre transformation s'était opérée en marge de celle du PAM, et avait consisté à centrer davantage les activités sur l'aménagement durable des zones côtières, l'intégration de l'environnement et du développement, et la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, le CAR/PAP avait fourni une assistance à plusieurs groupes de travail thématiques de la CMDD, dont il était devenu l'un des principaux soutiens. Les activités avaient porté principalement sur le renforcement des capacités, la méthodologie (avec l'élaboration de lignes directrices généralement publiées en anglais et en français) et les actions concrètes, notamment les projets PAC. Toutefois, le manque de fonds n'avait pas été sans poser des problèmes. A cet égard, M. Trumbic a tenu à remercier le Gouvernement croate du soutien financier ainsi que des excellents locaux et services d'entretien qu'il avait fournis. Il a estimé que le moment était venu d'envisager l'opportunité d'établir un projet de protocole relatif à la gestion des zones côtières en Méditerranée, qui était un domaine d'importance majeure pour les activités futures. Enfin, il a attiré l'attention sur les travaux exécutés au titre du Programme METAP, qui avaient consisté à évaluer les activités de gestion des zones côtières, notamment les PAC, et sur lesquels un projet de rapport final serait publié prochainement.

33. Au cours du débat, tous les intervenants ont félicité le CAR/PAP de ses activités, en particulier celles qui se rapportaient aux projets PAC, et les commentaires et les questions des participants ont porté essentiellement sur la question des points focaux nationaux, le suivi des projets PAC, l'aménagement durable des villes côtières, l'étude d'impact sur l'environnement, le rôle des ONG dans les activités PAC, la proposition visant à créer un réseau pour les échanges d'idées entre les utilisateurs des services des CAR, et l'avenir de l'étude sur l'érosion du sol.



34. En réponse aux questions des participants, M. Trumbic, reconnaissant que le système des points focaux nationaux pour les CAR était un bon système, a exprimé l'espoir que la situation changerait dans un avenir proche et qu'il serait possible de le rétablir. Il était tout à fait partisan des activités de suivi des projets PAC, mais il a fait observer que cette proposition devrait être approuvée par les Parties contractantes. Parmi les trois phases que comportaient les projets PAC - préparation, exécution et suivi - aucune décision n'avait été prise au sujet de la participation du PAM au suivi, dont la responsabilité avait été laissée essentiellement aux autorités nationales et locales. Il a suggéré qu'un effort soit fait pour définir une stratégie relative à la phase postérieure aux PAC. Le CAR/PAP avait fermement l'intention de poursuivre ses activités relatives à l'aménagement durable des villes côtières. A cet égard, M. Trumbic, partageant l'avis du représentant de l'Egypte, gestionnaire de tâches pour le thème de la gestion du développement urbain/rural de la CMDD, a estimé que les deux questions devraient être liées afin de coordonner les travaux menés dans ce domaine par la CMDD, le CAR/BP et le CAR/PAP. L'étude d'impact sur l'environnement n'apparaissait peut-être pas explicitement dans les activités pour 1998-1999, mais comme c'était l'un des domaines d'activité les plus importants du CAR/PAP, elle serait certainement poursuivie.

35. En réponse à une observation selon laquelle les ONG avaient en général été sous-représentées dans les projets PAC, M. Trumbic a indiqué que cela était dû en grande partie au fait que ces projets étaient élaborés avec les gouvernements. Toutefois, comme elles participaient de plus en plus aux travaux du PAM et en particulier à ceux de la CMDD, il ne faisait aucun doute que les ONG joueraient un rôle plus important dans les futures activités PAC. Personnellement, il considérait que les ONG étaient des partenaires égaux. Il était tout à fait favorable à la proposition visant à créer un réseau de praticiens et il a suggéré que des consultations à ce sujet soient tenues durant la présente session. Quant à l'avenir des activités de gestion de l'érosion du sol, il partageait le point de vue que d'excellents résultats avaient été obtenus et a déclaré que des lignes directrices seraient prochainement établies avec l'assistance de la FAO. Des contacts avaient été pris avec plusieurs pays pour une nouvelle tranche d'activités, et il avait obtenu leur plein appui. Des bases solides avaient donc été jetées et il espérait que des crédits budgétaires seraient alloués pour les travaux futurs. Pour conclure, il a remercié tous les pays de leur soutien et s'est réjoui de la perspective de leur collaboration future.

36. Le Coordonnateur a fait observer que malgré l'excellente qualité des travaux du CAR/PAP, qui était largement reconnue, il y avait un énorme problème budgétaire, puisqu'il manquait 600.000 à 800.000 dollars pour répondre à ses besoins. Il était tout à fait regrettable que des fonds ne soient pas disponibles pour financer les activités de suivi des projets PAC, dans des pays comme l'Albanie et la République arabe syrienne. Toutefois, comme on le disait souvent avec raison, les bons projets trouvaient en général facilement un financement. Par conséquent, tout devait être mis en oeuvre pour aider le CAR/PAP dans sa quête de financements extérieurs. S'agissant de l'établissement d'un projet de protocole relatif à la gestion des zones côtières en Méditerranée, le Coordonnateur a exprimé son vigoureux appui personnel à cette proposition et suggéré qu'elle soit soumise à la CMDD lors de sa troisième réunion. Enfin, il a indiqué que le CAR/PAP, déjà soumis à une forte pression, faisait face à un accroissement de son volume de travail et qu'il devrait donc être renforcé.

**Point 8 de l'ordre du jour:**

**Recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 1998 et 1999**

37. Le Coordonnateur a présenté les grandes lignes du document "Recommandations et budget-programme pour 1998-1999 - Proposition du Secrétariat" (UNEP(OCA)/MED WG.129/4).

38. Le budget proposé pour 1998 était le même que pour 1997 alors que le budget-programme pour 1999 présentait une augmentation des contributions extraordinaires de 2% par rapport à celui de 1998. Il s'agissait d'un budget réaliste correspondant aux contributions - bien qu'à un niveau moindre - que le PAM était assuré de recevoir. Il était fort peu probable que les arriérés de l'ex-Yougoslavie soient payés au cours des deux prochaines années par les Etats qui lui avaient succédé, et le versement des arriérés promis par la Jamahiriya arabe Libyenne ne couvrirait que des activités prévues pour 1998.

39. Au cours d'un débat général à l'occasion duquel de nombreux participants ont adressé des compliments au Secrétariat pour la clarté de présentation du projet de budget et d'autres représentants fourni des informations concernant le versement des contributions de leurs pays, il a été demandé que soient communiquées une fiche de projet recensant les activités qui feraient l'objet d'une demande de financement extérieur ainsi qu'une courte note expliquant l'évolution du budget. Le Secrétariat a fait savoir que les deux seraient fournies en temps utile pour la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes qui se tiendrait à Tunis en novembre 1997.

40. Le Coordonnateur et M. G.P. Gabrielides, administrateur de programme à l'Unité de coordination, ont fourni des éclaircissements et des explications détaillés sur le budget proposé à l'intention de plusieurs représentants qui les avaient sollicités.

41. Certains représentants ont estimé que de nombreuses lignes budgétaires avaient été réduites au point que certaines activités pourraient être compromises et qu'il faudrait bien en arriver à relever les contributions ordinaires. Un représentant, appuyé par plusieurs participants, a proposé que l'on procède à un accroissement des contributions ordinaires de 2% en 1998, et à nouveau à un accroissement de 2% en 1999 par rapport aux nouvelles contributions 1998, en supprimant les colonnes des contributions extraordinaires. Cette proposition a reçu l'appui général de principe de la réunion et le Secrétariat s'est engagé à modifier le budget en conséquence.

42. Le représentant de l'Italie a déclaré ne pas être entièrement d'accord avec l'accroissement de 2% des contributions ordinaires qui était proposé pour 1998 et 1999, préférant pour sa part le maintien de la contribution extraordinaire qui, pour son pays, pourrait être fournie exclusivement en nature par l'organisation de deux réunions au cours de l'exercice biennal, à savoir une réunion d'experts sur l'application du Protocole "tellurique" en 1998 et la cinquième réunion de la CMDD en 1999. Il réserverait sa position quant à l'accroissement du budget proposé.

43. Le représentant de la Communauté européenne s'est plaint que 13% de la contribution volontaire de l'UE serve à financer les coûts d'appui au programme et il a invité le Secrétariat à faire un effort énergique pour négocier une solution avec le Siège du PNUE ou à identifier des solutions de rechange et à rendre compte des progrès réalisés à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, en novembre 1997. Un représentant du Secrétariat a précisé que les crédits inscrits au titre des coûts d'appui au programme servaient à financer des traitements et services du personnel à Athènes et à Nairobi; invité à deux reprises à faire une exception dans

le cas des contributions volontaires, le Siège du PNUE n'avait toujours pas donné de réponse officielle.

44. Plusieurs représentants se sont inquiétés de la réduction des moyens de financement pour des activités dont le succès était avéré, en particulier des activités MED POL et celles liées au REMPEC et aux PAC, qui auraient toutes dû recevoir plus de place dans le budget. Il y avait lieu de s'inquiéter qu'à l'avenir, un financement extérieur risquait de ne plus pouvoir être obtenu pour des activités essentielles qui avaient été transférées de la part du budget qui correspondait au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Certains représentants ont perçu une évolution dans l'allocation des ressources du Fonds, la part des activités perdant du terrain au profit des réunions et autres dépenses administratives. Un représentant a déclaré que le rapport entre les affectations budgétaires pour les coûts de fonctionnement de l'Unité et des Centres et celles afférentes à la protection de l'environnement devrait être plus équilibré.

45. Le représentant de la Turquie a abordé le problème des ressources humaines mentionné dans le document, en insistant sur l'importance qu'il y avait à maintenir l'efficacité du Secrétariat et en notant que les vues de son pays touchant une éventuelle transformation des postes au sein de celui-ci avaient déjà été transmises à l'Unité.

### UNITE MED

46. Le débat sur ce point a été ouvert par M. Chabason, Coordonnateur. Un certain nombre d'orateurs se sont inquiétés de l'amenuisement des moyens de financement mis à la disposition de l'Unité de coordination du PAM au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF), en particulier pour l'année 1998. Le Coordonnateur a répondu en précisant que les fonds alloués par le MTF pour l'année 1998 étaient inférieurs à ceux alloués aussi bien pour 1997 que pour 1999 du fait qu'aucune réunion des points focaux nationaux du PAM ou des Parties contractantes n'était prévue au cours de cette année. En outre, des économies seraient réalisées au titre des réunions correspondantes prévues pour 1999, ce qui autoriserait une légère réduction des ressources allouées par le MTF à l'Unité de coordination en 1999 par rapport à 1997, année pendant laquelle les deux réunions sus-mentionnées avaient aussi eu lieu.

47. La réunion a recommandé aux Parties contractantes d'approuver les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'annexe III du présent rapport.

### MED POL

48. Ouvrant le débat sur ce point au nom du Secrétariat, M. F. Civili, Administrateur, a complété les renseignements sur l'évaluation, la prévention et l'élimination de la pollution des mers qui figuraient à la section B iii) a) du document UNEP(OCA)/MED WG.129/3. Dans le cadre des activités menées en 1996-1997, le MED POL s'était attaché à mener à bien et à renforcer ses activités antérieures de surveillance et de recherche, à traduire la Phase III du programme en activités opérationnelles et à préparer la mise en oeuvre du Protocole "tellurique". Bien que les activités dans de nombreux domaines eussent été limitées par l'insuffisance des ressources disponibles, des progrès avaient été accomplis en matière de financement provenant de sources extérieures. S'agissant en particulier de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique", une demande de financement adressée au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de l'élaboration d'un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre avait été acceptée; cela ouvrirait la voie à d'autres accords de financement pour des plans d'action nationaux destinés à donner effet au Protocole "tellurique"

lorsqu'il entrerait en vigueur. En outre, des contacts encourageants avaient été pris avec d'autres donateurs, y compris le METAP, l'Union européenne et divers gouvernements. En dernier lieu, M. Civili a souligné qu'après avoir recueilli des renseignements et recensé les problèmes pendant des nombreuses années, le MED POL évoluait désormais résolument vers des projets davantage axés sur l'action afin d'aider les pays à prévenir et à résoudre les problèmes de pollution du milieu marin.

49. En réponse aux observations formulées par plusieurs autres participants, M. Civili a réaffirmé que la prévention demeurerait au coeur des activités MED POL, comme l'attestaient les travaux prévus dans le cadre du Protocole "tellurique". Il a ajouté que d'étroites relations de travail s'étaient déjà instaurées avec le CAR/PP, notamment pour les activités liées au Protocole "tellurique" et pour les travaux de la CMDD. Il s'est enfin félicité que, lors d'une réunion récente, les parties à l'accord RAMOGE aient demandé que les liens entre le MED POL et RAMOGE soient officiellement resserrés.

50. Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, un certain nombre d'orateurs se sont déclarés préoccupés par le montant des ressources allouées au MED POL dans le cadre du MTF. Ils ont souligné l'importance que les activités du MED POL revêtait pour les pays de la région et demandé que les activités envisagées bénéficient d'un financement suffisant. Le Coordonnateur a exprimé la conviction que les activités du MED POL intéresseraient les donateurs éventuels en raison de la nouvelle approche axée sur l'action qui avait été adoptée par le Programme. Compte tenu de l'insuffisance des fonds alloués au MED POL, le Coordonnateur a annoncé que de nouvelles propositions seraient faites à cet égard à la fin de la réunion.

51. Concluant l'examen de ce point de l'ordre du jour, la réunion a recommandé aux Parties contractantes d'approuver les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

### **Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)**

52. M. J. C. Sainlos, Directeur du REMPEC, a ouvert le débat sur la mise en oeuvre du Protocole "situations critiques". En complément aux renseignements fournis à la section B iii) b) du document UNEP(OCA)/MED WG.129/3, il a souligné que les activités du REMPEC consistaient avant tout en formation, renforcement des capacités et assistance dans les cas de situation critique, et il a brièvement retracé les principales activités menées par le Centre de juillet 1996 à mai 1997. Il a noté que, au cours des dernières années, l'extension du mandat du Centre s'était traduite par un accroissement en chaîne de ses activités sans qu'il bénéficie de ressources supplémentaires. Il a informé la réunion que la société française Elf Aquitaine avait offert de financer le détachement d'un jeune ingénieur chimiste pour une période de quatorze mois à compter d'octobre 1997. A propos de la question du personnel, il a ajouté que le REMPEC avait besoin d'un fonctionnaire administratif et financier en vue de faciliter la gestion du Centre, comme l'avait une nouvelle fois souligné la réunion des correspondants du REMPEC. En outre, s'agissant de la réinstallation du Centre dans de nouveaux locaux, il a indiqué que le Gouvernement maltais s'employait actuellement à reloger le Centre dans un bâtiment convenable pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions. Il a évoqué la nouvelle phase du projet concernant le développement des capacités d'intervention en cas de déversements accidentels à Chypre, en Égypte et en Israël, projet financé par le Programme Life et qui avait démarré en 1997. Deux autres projets régionaux avaient été soumis à la Commission européenne pour appui financier au titre du partenariat euro-méditerranéen.

53. M. Sainlos a fait part à la réunion des principaux résultats de la réunion des correspondants du REMPEC, tenue à Malte en octobre 1996, qui avait examiné la question de la coopération régionale en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine résultant d'activités menées en mer, dans le cadre du PAM II, en réponse à une demande formulée par les Parties contractantes à leur réunion de Montpellier. Plus concrètement, la réunion des correspondants du REMPEC avait établi une proposition de stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires. Elle avait estimé essentiel de fonder la stratégie proposée sur une base juridique solide et était donc convenue à l'unanimité de la nécessité de modifier le Protocole "situations critiques" pour y introduire les dispositions indispensables à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de prévention. L'objectif était d'insérer dans le Protocole des dispositions relatives à la coopération régionale en vue d'assurer l'application effective des conventions pertinentes de l'OMI. Les conclusions de la réunion des correspondants du REMPEC, à savoir notamment la proposition visant à engager un processus de modification du Protocole "situations critiques" ainsi qu'un projet de résolution sur la stratégie régionale de prévention destiné à être soumis aux Parties contractantes, figuraient dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/5. Si la présente réunion des points focaux nationaux du PAM approuvait les propositions énoncées dans le document précité, celles-ci pourraient être soumises à la réunion des Parties contractantes de Tunis en novembre 1997. Le processus de modification du Protocole pourrait alors comporter la convocation d'une réunion d'experts en 1998 et la soumission du texte modifié du Protocole aux Parties contractantes en 1999. M. Sainlos a précisé que ce même document comprenait également les amendements proposés à l'annexe de la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC, qui avaient été rédigés à la demande des correspondants du Centre.

54. Lors du débat qui a suivi, de nombreux intervenants ont salué l'oeuvre accomplie par le REMPEC et le rôle qu'il jouait au sein du PAM. Toutefois, ils se sont également dits préoccupés par le faible montant des crédits alloués à ses activités en demandant qu'on remédie à cette situation. Un participant a indiqué que la nécessité où se trouvait le REMPEC d'avoir à compter sur des sources extérieures de financement conduisait à exclure certaines Parties contractantes de ses activités, et notamment celles qui ne bénéficiaient pas du partenariat euro-méditerranéen. Plusieurs participants ont également souscrit à la proposition visant à modifier le Protocole "situations critiques". En réponse à une demande d'éclaircissement concernant la procédure à suivre pour une telle modification, le Coordonnateur a déclaré que cette question demanderait à être approfondie par les Parties contractantes lors de leur réunion en Tunisie afin de garantir que le processus aboutirait à un texte présentant une valeur ajoutée.

55. Le représentant de l'OMI a appelé l'attention sur les responsabilités qui étaient celles de son organisation dans la gestion du REMPEC et qui comportaient l'octroi d'un appui technique et administratif ainsi qu'une contribution nette en nature au PAM. L'OMI se réjouissait donc de constater que les utilisateurs du Centre étaient satisfaits de ses prestations. Il a insisté sur la nécessité qu'il y avait à maintenir les capacités du Centre pour exécuter les activités de projet bénéficiant d'un financement extérieur. S'agissant de la proposition visant à modifier le Protocole "situations critiques" et de la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, il a estimé qu'il importait de comprendre que ces activités n'auraient pas pour but d'imposer de nouvelles règles en matière de transport maritime international mais plutôt de promouvoir la coopération régionale dans l'application des règles OMI en vigueur. Il a aussi fait observer qu'il ne serait guère utile de procéder à ces modifications si les Parties contractantes n'assuraient pas des ressources permettant de les concrétiser.

56. S'agissant des focaux du Centre, il a informé la réunion que le Secrétaire général de l'OMI s'était rendu à Malte pour s'y entretenir de la situation au plus haut-niveau et s'était vu confirmer que le Gouvernement maltais s'employait activement à fournir au Centre de nouveaux bureaux.

57. A l'issue du débat sur ce point, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'annexe III du présent rapport.

### Plan Bleu (CAR/PB)

58. M. M. Batisse, Président du CAR/PB, a, en quelques mots, ouvert le débat sur cette question et rappelé que le Centre avait pour premier objectif de promouvoir la cause du développement durable sur la base de l'analyse systémique et prospective, de l'Observatoire pour l'environnement et le développement et d'activités de formation et d'information. Il a présenté les recommandations 4, 5, 6 et 7 de la page 3 du budget-programme - en faisant observer que la recommandation 4 concernait en fait à la fois le Plan Bleu et le CAR/PAP - ainsi que les cinq recommandations ayant directement trait au CAR/PB aux pages 5 et 6. Puis il s'est référé aux allocations budgétaires de la page 26, informant les participants que les ressources extérieures allouées aux activités "indicateurs du développement durable en Méditerranée" (projet CE/DG XI/LIFE) et "indicateurs de performances en matière d'environnement" (METAP) étaient des montants réels. Le budget du personnel, à la page 30, était financé à raison de trois parts approximativement égales par le PAM, les autorités nationales et les collectivités locales françaises, et des sources extérieures. Enfin, la contribution de contrepartie de la France au CAR/PB figurait à la page 14, soit un montant de 400.000 dollars E.U.

59. Au cours du débat, hommage a été rendu à la qualité des travaux du Plan Bleu. Le représentant de la France a indiqué que le concours tant national que régional de son pays représentait un effort soutenu, comme en témoignaient les nouveaux locaux du Centre à Sophia Antipolis. Il a été estimé que les trois premières recommandations sur la gestion durable des zones côtières étaient trop générales et devraient faire référence à la CMDD pour leur conférer davantage de poids. L'observateur du MIO-ECSDE a noté que le rôle des ONG avait été totalement ignoré dans les recommandations relatives à la gestion des zones côtières, en dépit du nombre croissant d'ONG susceptibles de coopérer avec les CAR. Il a aussi estimé que le personnel des ONG devrait pouvoir bénéficier de formation et d'autres avantages éventuels. Enfin, il a appelé l'attention sur le fait qu'une rivalité opposait parfois des ONG et les Centres dans la recherche d'un financement extérieur et il a souligné la nécessité de fédérer leurs travaux. Le Président du CAR/PB a répondu que, bien que les ONG ne fussent pas expressément mentionnées dans les recommandations, le PB collaborait en fait étroitement avec certaines d'entre elles et avait fait appel à leurs spécialistes pour plusieurs de ses fascicules.

60. Quelques représentants ont fait remarquer que les sujets étudiés par le CAR/PB et par le CAR/PAP, voire au sein du CAR/PB se recoupaient dans des domaines tels que les indicateurs, le tourisme, l'eau et la gestion des zones côtières. On estimait donc que les crédits du MTF pourraient être plus judicieusement alloués à d'autres activités. Le Coordonnateur, le Président et le Directeur adjoint du PB ont expliqué que, si la nouvelle présentation du budget pouvait donner l'impression qu'il y avait double emploi, en pratique les rôles de l'un et l'autre Centres étaient bien tranchés et complémentaires. Le souci de présenter les différentes sources de financement avait probablement contribué à donner cette fausse impression. Une présentation plus claire et une explication détaillée de l'harmonieuse combinaison des différents éléments aurait permis de clarifier la situation. Quelques participants n'en ont pas moins estimé qu'il ne s'agissait pas d'un problème de présentation ou de meilleure coordination, mais d'un problème de fond, et plusieurs ont même ajouté qu'il leur serait difficile de justifier auprès de leur ministre le fait que deux Centres distincts exécutaient des activités similaires au moyen d'un financement provenant de trois sources différentes. Le Coordonnateur est convenu que ce n'était pas seulement un nouveau libellé du texte qui s'imposait, mais un concept plus clair, et qu'il l'exposerait dans une introduction plus étoffée et grâce à une présentation appropriée.

61. A l'issue du débat sur cette question, et sous réserve qu'il soit procédé à cette restructuration, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

62. Le représentant de la Grèce a émis une réserve sur les allocations budgétaires figurant à la page 26 du budget-programme et le représentant de la Croatie sur les allocations figurant aux pages 25 et 26.

### **Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**

63. Présentant la question, M. I. Trumbic, Directeur adjoint du CAR/PAP, a indiqué que les activités du Centre - renforcement des capacités, soutien à la CMDD et assistance pratique aux pays et collectivités locales en matière de gestion des zones côtières - étaient complémentaires de celles du Plan Bleu et qu'il n'y avait pas de chevauchement entre leurs fonctions respectives.

64. De nombreux participants se sont félicités de l'assistance fournie par le CAR/PAP au niveau national. Un représentant a estimé que la proposition d'inviter les Parties contractantes à examiner la possibilité d'établir et d'adopter un protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) était très intéressante et qu'il fallait y donner suite, tandis que d'autres ont estimé qu'il serait difficile d'établir un tel protocole et que la question devrait être soumise à la CMDD.

65. Un représentant a déclaré que les recommandations proposées devraient mentionner plus largement la gestion des déchets, tandis qu'un autre a estimé qu'il était important d'assurer le suivi des projets PAC en ayant recours à tous les partenaires possibles, et spécialement les ONG. Il a ajouté que la formation dispensée par le CAR/PAP ne devrait pas être offerte exclusivement par l'intermédiaire des ministères compétents; de nombreuses ONG travaillant avec des universités étaient capables d'apporter une importante contribution et devraient pouvoir participer aux actions de formation du CAR/PAP. Un autre participant a déploré le manque de ressources allouées à la mise en oeuvre des PAC.

66. En réponse aux observations formulées, M. Trumbic et le Coordonnateur ont indiqué qu'il fallait prendre en considération l'établissement d'un protocole régional sur la gestion des zones côtières, mais que la section pertinente de la recommandation envisagée devrait figurer entre crochets jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD. Compte tenu de ce qui serait ressorti de la réunion pertinente de la CMDD, le Secrétariat remanierait les recommandations 1, 2 et 3 adressées aux Parties contractantes et les regrouperait sous l'intitulé "Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles". Dans la recommandation 4 du CAR/PAP à l'intention du Secrétariat, les mots "et liquides" devraient être supprimés car la gestion des déchets liquides relevait des activités liées au Protocole "tellurique".

67. A l'issue du débat sur cette question, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

### **Aires spécialement protégées (CAR/ASP)**

68. Ouvrant le débat sur cette question, M. M. Saied, Directeur du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), a présenté les activités menées par le CAR/ASP entre août 1996 et mai 1997. Il a notamment appelé l'attention de la réunion

sur la collecte de données et l'aide fournie aux pays pour l'établissement d'inventaires nationaux et l'adoption de critères communs à cette fin. A cet égard, il a informé la réunion que des projets de critères avaient été élaborés par un groupe de travail ad hoc et seraient soumis à une réunion d'experts représentant les Parties contractantes qui se tiendrait en septembre 1997 et qui serait chargée de leur mise au point définitive pour qu'ils soient soumis pour adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes. Une étude comparée du Protocole ASP et de la Convention de Rio sur la diversité biologique était en cours d'élaboration. M. Saied a aussi donné un aperçu des activités relatives aux tortues marines, au phoque moine et aux cétacés. Une assistance avait été fournie aux pays en matière de conservation de la biodiversité marine ainsi que pour le choix, la création et la gestion des ASP. Des efforts avaient été faits pour encourager l'échange de données d'expérience, renforcer les capacités nationales et assurer une formation. Le CAR/ASP avait aussi participé à la préparation du Bilan diagnostique transfrontière financé par le FEM et avait coopéré avec toute une série d'intervenants dans le domaine spécialisé qui était le sien. M. Saied a exprimé ses remerciements sincères au Gouvernement tunisien pour les nouveaux locaux et l'appui constant qu'il avait fournis.

69. M. Saied a présenté les deux recommandations figurant à la page 3 du budget-programme au sujet de la gestion efficace des aires protégées existantes et de la création de nouvelles aires d'une part, et de l'information sur les espèces énumérées dans les annexes au Protocole ASP d'autre part. Il a ensuite présenté les sept recommandations figurant aux pages 6 et 7 du budget-programme en expliquant brièvement leurs genèse. Enfin, il a présenté les allocations budgétaires proposées pour le CAR/ASP, telles qu'elles figuraient aux pages 21 et 22.

70. Au cours du débat, le Directeur du CAR/ASP a été félicité de la haute qualité des travaux qui avaient été effectués. Plusieurs orateurs ont remercié le CAR/ASP de l'assistance qu'il avait fournie, en particulier sous forme de cours de formation, de séminaires, d'une enquête sur les tortues marines et d'une participation à l'élaboration de stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité, au sujet de laquelle une demande d'appui a été formulée par un représentant. La question de la mortalité du phoque moine dans l'Atlantique, dont le CAR/ASP entreprenait présentement l'étude, a fait l'objet d'une mention spéciale. A cet égard, un appel a été lancé à tous les pays pour qu'il y contribuent. Le représentant de la Grèce a informé la réunion que son pays était en train de mettre au point un plan national d'urgence au cas où la menace s'étendrait à la Méditerranée et escomptait que le CAR/ASP participerait à ce processus. Le représentant de la Tunisie a rappelé que son pays continuait à fournir un plein appui au CAR/ASP pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses programmes le plus efficacement possible.

71. L'observateur de MEDASSET a déclaré que les activités de son organisation portaient encore essentiellement sur la conservation des tortues marines, ce qui l'amenait à s'intéresser de plus en plus aux questions générales de biodiversité. MEDASSET menait aussi une enquête sur les plages du Nord-Sinaï en Egypte et avait prêté son assistance à la Libye dans son enquête sur la côte est, pour laquelle une seconde phase serait la bienvenue. Euro Turtle, une base de données sur la conservation et la biologie des tortues marines, était maintenant opérationnelle et l'observateur a invité les participants à fournir des données pour l'alimenter. Un projet comportant le repérage par satellite d'une tortue marine avait été lancé, pour lequel une aide financière était recherchée. D'une façon générale, MEDASSET avait besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre ses travaux. L'observateur a indiqué en outre que la société hellénique de recherche et de conservation des cétacés était maintenant pleinement opérationnelle et envisageait avec satisfaction de coopérer avec le CAR/ASP pour des cours de formation sur les cétacés.

72. Quelques propositions de modification des recommandations ont été présentées. Un représentant a estimé que la proposition de confier au CAR/ASP le secrétariat du réseau



MEDPAN demandait à être mieux élaborée. Le représentant de Monaco a fait valoir que le réseau pourrait éventuellement servir de lien entre les activités menées en Europe et dans la zone de la Méditerranée dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne sur la biodiversité. Le Coordonnateur a souligné qu'il fallait faire preuve de prudence pour les dépenses supplémentaires et il a rappelé que tous les réseaux du PAM devaient être officiellement approuvés par les Parties contractantes.

73. Monaco, en tant que pays assurant le Secrétariat intérimaire de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), a informé la réunion que des contacts officiels avaient été pris avec l'Unité de coordination du PAM en vue d'explorer la possibilité de confier au CAR/ASP la fonction d'unité de coordination sous-régionale pour la Méditerranée, comme on l'avait déjà envisagé durant le processus de négociation de l'Accord. A cet égard, le représentant a constaté que l'Accord était né de la nécessité de donner un cadre juridique adéquat au Plan d'action pour la conservation des cétacés adopté au sein du PAM dans le cadre d'un processus de coopération entre les Conventions de Berne, de Bonn et de Budapest. Il a aussi invité les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à signer l'Accord et demandé instamment à toutes les Parties contractantes de le ratifier.

74. En réponse aux interventions, le Directeur du CAR/ASP a remercié tous les représentants de leur contribution et déclaré qu'il avait pris note des différentes suggestions et propositions et qu'il ferait de son mieux pour les prendre en compte. Il a donné des détails supplémentaires sur la mortalité du phoque moine et sur les moyens de financer le plan de sauvetage qui avait été élaboré. Le Coordonnateur, après avoir remercié le Gouvernement tunisien de son appui, a fait observer que le budget du CAR/ASP avait régulièrement augmenté au cours des quatre dernières années. Le Centre avait une excellente réputation et coopérait étroitement avec les ONG. Dans l'avenir, il serait appelé à s'attaquer à la question des stratégies nationales de protection de la biodiversité.

75. A l'issue du débat sur cette question, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'annexe III du présent rapport.

#### **Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)**

76. Ouvrant le débat sur cette question, M. M. Raimondi, Directeur du CAR/TDE, a présenté les activités menées par le Centre en 1996, et indiqué que la démarche du CAR/TDE était totalement orientée vers les projets. Il a souligné que les activités exécutées dans le cadre des PAC pouvaient être étendues à d'autres zones de la Méditerranée et qu'à cet effet le CAR/TDE était disposé à coopérer avec les pays intéressés, à la recherche de fonds extérieurs, par exemple en établissant des propositions qui seraient soumises pour financement au titre du règlement MEDA. Il a ensuite présenté les activités en cours ou prévues pour 1997 et se rapportant à des projets de surveillance continue de l'environnement et de renforcement des capacités. La quasi-totalité des activités du CAR/TDE étaient et seraient financées par des fonds extérieurs puisque le budget limité provenant du MTF diminuerait encore pour le prochain exercice biennal. Il a aussi présenté les plans du CAR/TDE pour 1998-1999 destinés à activer la coopération avec le programme MED POL et à poursuivre le développement des PAC et des activités de renforcement des capacités.

77. Après avoir brièvement présenté les cinq recommandations figurant à la page 7 du budget-programme, il a attiré l'attention sur les allocations budgétaires destinées au CAR/TDE, mentionnées aux pages 20, 23 et 24.

78. Au cours du débat, tous les intervenants se sont félicités des activités innovantes menées par le CAR/TDE, en ce qui concernait particulièrement la télédétection, l'étude de la désertification et l'assistance aux planificateurs et aux décideurs. On a fait remarquer que ces travaux ne commenceraient à faire pleinement sentir leurs effets qu'au cours du prochain exercice biennal. Le représentant de la Syrie a fait observer que dans son pays le PAC avait été achevé avant que les activités de télédétection de l'environnement ne soient disponibles, et qu'il accueillerait par conséquent avec satisfaction une surveillance de la région côtière et des forêts ainsi qu'une étude de la désertification.

79. Le Directeur du CAR/TDE a remercié les représentants de leurs déclarations et indiqué que le Centre s'apprêtait déjà à répondre à la demande de services que lui avait adressée la Syrie. Il a attiré spécialement l'attention sur un projet visant à créer dans la région méditerranéenne un réseau de télécommunications capable d'assurer le transfert à grande vitesse des informations sur l'environnement. Tous les pays méditerranéens auraient accès à ce réseau et il espérait qu'une décision sur ce projet serait prise rapidement. Le Coordonnateur a ajouté que la qualité des travaux du CAR/TDE était appréciée de tous surtout en ce qui concerne les PAC et le renforcement des capacités. Le PAM souhaiterait pouvoir accorder au Centre un soutien financier plus important, mais il était très difficile de trouver de nouvelles ressources. Il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement italien pour le soutien qu'il apportait au Centre et exprimé l'espoir que le financement pourrait être augmenté dans l'avenir.

80. A l'issue du débat sur cette question, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'annexe III du présent rapport.

### **Production propre (CAR/PP)**

81. Ouvrant le débat sur cette question, M. V. Macia, Directeur du CAR/PP, a complété les informations figurant à la section B iii) d) du document UNEP(OCA)/MED WG.129/3. Il a souligné que le Centre était financé par l'Espagne et informé la réunion qu'il avait demandé la désignation de points focaux nationaux. Bien que trois de ces points focaux restaient encore à désigner, la première réunion des points focaux du CAR/PP s'était tenue en juin 1997 et avait retenu les secteurs du traitement des surfaces et de la galvanisation ainsi que du tannage et du corroyage des peaux comme premières industries méditerranéennes qui feraient l'objet de réunions d'experts. M. Macia a passé en revue les recommandations formulées par les points focaux du CAR/PP et portant sur des domaines tels que la diffusion de l'information, la collecte des données, la mise au point de la définition des meilleures technologies disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE), la formation et les sources de financements complémentaires. Il a indiqué que les activités énoncées dans les recommandations qui devaient être financées par l'Espagne demandaient encore à être approuvées par le Gouvernement de ce pays.

82. Au cours d'un bref débat, plusieurs participants se sont félicités des activités du Centre. Répondant à diverses observations, M. Macia a mentionné l'étroite coopération instaurée entre le Centre et le Bureau Industrie et Environnement du PNUE à Paris, qui travaillait dans le domaine de la production propre. Il a aussi indiqué que le CAR/PP collaborait activement avec les centres de production propre installés en Tunisie et en Turquie. A cet égard, le représentant de la Tunisie a invité le CAR/PP à utiliser la structure opérationnelle du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), notamment pour l'organisation de réunions, ateliers de formation et activités de renforcement des capacités. Il a par ailleurs souligné l'importance des projets de formation destinés à développer les compétences dans les pays de la région. Il a enfin constaté que de nombreux projets pilotes et de démonstration étaient

coûteux et ne pouvaient être financés dans le cadre de l'actuel budget du Centre. Il faudrait donc rechercher des sources supplémentaires de financement.

83. A l'issue du débat sur cette question, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations correspondantes et les allocations budgétaires figurant à l'annexe III du présent rapport.

#### **Conclusion de l'examen du point 8 de l'ordre du jour**

84. A l'issue de l'examen des recommandations et du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que des contributions des Parties contractantes au MTF pour 1998 et 1999, le Coordonnateur a noté que les propositions budgétaires qui figuraient dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/4 avaient dans l'ensemble recueilli l'approbation de la réunion. Il a toutefois relevé que la plupart des critiques formulées avaient porté principalement sur trois domaines d'activité, à savoir les allocations budgétaires accordées dans le cadre du MTF au MED POL, ainsi qu'aux PAC et à la participation des ONG aux activités du PAM. A condition que les Parties contractantes acceptent d'autoriser le Bureau à ajuster le Fonds de roulement comme il conviendrait, le Coordonnateur a proposé de redéployer 130.000 dollars E.U. des crédits alloués au Fonds de roulement à l'intention de ces trois domaines d'activité. Sur ce montant, 90.000 dollars seraient accordés au MED POL pour lui permettre d'accroître l'aide fournie aux pays de la région, 30.000 dollars seraient attribués à des projets PAC en 1999 et 10.000 dollars seraient affectés au renforcement de la participation des ONG aux activités du PAM.

85. A l'issue d'un bref débat, la réunion a décidé de recommander aux Parties contractantes d'adopter la solution proposée.

#### **Point 9 de l'ordre du jour:**

#### **Questions diverses**

86. L'observateur du Centre international pour les études côtières et océaniques (ICCOPS) a présenté la Conférence internationale "Education et formation à la gestion intégrée des zones côtières. Perspectives méditerranéennes", qui devait se tenir à Gênes, Italie, en mai 1998. Il a invité les points focaux nationaux du PAM à appuyer la Conférence, qui était organisée en coopération avec le PAM, la COI, la CIMM et l'ICCOPS pour célébrer l'Année internationale de l'océan. La Conférence avait notamment pour objectifs majeurs l'adoption d'une déclaration finale sur l'éducation et la formation à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la conception d'une maîtrise en GIZC et le lancement d'un réseau méditerranéen d'universités, d'organismes éducatifs et d'ONG actifs dans ce domaine.

#### **Point 10 de l'ordre du jour:**

#### **Adoption du rapport de la réunion**

87. La réunion a adopté son rapport le mercredi 9 juillet 1997.

#### **Point 11 de l'ordre du jour:**

#### **Clôture de la réunion**

88. Après l'échange de civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 9 juillet 1997 à 13 h 30.

**ANNEXE I**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA  
ALBANIE****Mr. Lirim Selfo**

Chairman

Committee of Environmental Protection

Rr. "B. Curri" n. 5

Tirana

Albania

Tel: 355 42 65229/30682

Fax: 355 42 65229

**Mr. Gani Deliu**

MED POL Coordinator

Committee of Environmental Protection

Rr. "B. Curri" n. 5

Tirana

Albania

Tel: 355 42 65229/30682

Fax: 355 42 65229

**BOSNIA AND HERZEGOVINA  
BOSNIE - HERZEGOVINE****Ms. Esmā Velagic-Habul**

Federation of Bosnia &amp; Herzegovina

National Coordinator Office for the

Mediterranean Action Plan

Stjepana Tomica 1 Str.

71000 Sarajevo

Bosnia &amp; Herzegovina

Tel: 387 71 533438

Fax: 387 71 207949

E-m: tkupusovic@utic.net.ba

**Mr. Tarik Kupusovic**

National Coordinator for

the Mediterranean Action Plan

Stjepana Tomica 1 Str.

71000 Sarajevo

Bosnia &amp; Herzegovina

Tel: 387 71 533438

Fax: 387 71 207949

E-m: tkupusovic@utic.net.ba

**CROATIA**  
**CROATIE**

**Mr Matija Frankovic**  
Head of Department  
State Directorate for Environment  
Ulica grada Vukovara 78  
HR-10000 Zagreb  
Croatia

Tel: 385 1 6118970  
Fax: 385 1 6118970  
E-mail: mfrankov@duzo.tel.hr

**Mr Andrija Randic**  
Head of Office for the Adriatic  
State Directorate for Environment  
Uzarska ulica 2/1  
HR-51000 Rijeka  
Croatia

Tel: 385 51 213499  
Fax: 385 51 214324  
E-mil: arandic@duzo.tel.hr

**Mr. Stanko Nick**  
Ministry of Foreign Affairs  
Zrinjevac 7  
HR-10000 Zagreb  
Croatia

Tel: 385 1 4569852  
Fax: 385 1 4569936

**CYPRUS**  
**CHYPRE**

**Mr. Andreas Demetropoulos**  
Director  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture, Natural Resources  
and Environment  
13, Eolou Street  
Nicosia  
Cyprus

Tel: 357 2 303279  
Fax: 357 2 365955  
E-mil: andrecws@logos.cy.net

**EUROPEAN COMMUNITY  
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

**Mr Tanino Dicorrado**

Principal Administrator

Direction Affaires Générales et  
Internationales

Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection  
Civile DG IX A.4

Commission Européenne

200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles  
Belgique

Tel: 32 2 2969147, 2969509

Fax: 32 2 2994123

**Mr Simone Pieri**

Administrator

Direction Affaires Générales et  
Internationales

Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection  
Civile DG IX A.4

Commission Européenne

200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles  
Belgique

Tel: 32 2 2963948, 2969509

Fax: 32 2 2994123

E-mail: [Simone.Pieri@dgXI.CEC.be](mailto:Simone.Pieri@dgXI.CEC.be)

**EGYPT  
EGYPTE**

**Mr Abdulghaffar Aldieb**

Director of Environment and

Sustainable Development Department

Ministry of Foreign Affairs

Corniche El Nile Street

Maspero, Cairo

Egypt

Tel: 202 5747847

Fax: 202 5747839

**Mr Ali El-Beltagy**

National Institute of Oceanography and  
Fisheries  
c/o Egyptian Environmental Affairs  
Agency (EEAA)  
30 Misr-Helwan Agriculture Road  
Maadi, Cairo  
Egypt

Tel: 202 3750874

Fax: 202 3784285

**Mr. Sameh Lotfi**

Second Secretary  
Embassy of Egypt  
Athens

Tel: 30 1 3618612

**FRANCE  
FRANCE**

**Mme Geneviève Besse**

Direction Générale des Affaires Européenne  
et Economiques  
Direction des Affaires Economiques  
et Financières  
Sous-Direction de l'Environnement  
et des Coopérations Sectorielles  
Ministère des Affaires Etrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 Paris  
France

Tel: 33 1 43174413

Fax: 33 1 43175085

**M. Gilles David**

Chargé de mission  
Ministère de l'Environnement  
DGAD, Service des Affaires Internationales  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris  
France

Tel: 33 1 42191745

Fax: 33 1 42191772



**M. René Troccaz**  
Premier Secrétaire  
Ambassade de France  
7 avenue Vass. Sophias  
106 71 Athènes  
Tel: 30 1 3391000  
Fax: 30 1 3391009

**GREECE**  
**GRECE**

**Yannis Vournas**  
Director General  
Ministry of the Environment, Physical Planning  
and Public Works  
17 Amaliados Street  
11523 Athens

Tel: 30 1 6410641  
Fax: 30 1 6447608

**Mr. Alexandros Lascaratos**  
MAP Liaison Officer  
Department of Applied Physics  
Laboratory of Meteorology and Oceanography  
University of Athens (building PHYS-V)  
Panepistimioupolis  
15784 Athens  
Greece

Tel: 30 1 7284839  
Fax: 30 1 7295281

**Ms. A. Lazarou**  
National MEDPOL Coordinator  
Head of Water Section  
Ministry of the Environment, Physical Planning  
and Public Works  
147 Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel: 30 1 8650106  
Fax: 30 1 8647420

**Mr. Dimitri Tsotsos**

BP/PAP National Focal Point  
Water Section  
Ministry of the Environment, Physical Planning  
and Public Works  
147 Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel: 30 1 8643210

Fax: 30 1 8647420

**Mr. D. Doumanis**

REMPEC Focal Point  
Director  
Division of Marine Environment Protection  
Ministry of Merchant Marine  
109 Ipsilantou Street  
185 32 Pireaus  
Greece

Tel: 30 1 4191304

Fax: 30 1 4220441

**Mr. E. Sampatakakis**

Head of Section of International Relations  
Division of Marine Environment Protection  
Ministry of Merchant Marine  
109 Ipsilantou Street  
185 32 Pireaus  
Greece

Tel: 30 1 4191304

Fax: 30 1 4220441

**Ms. Katerina Katsara**

Water Section  
Ministry of the Environment, Physical Planning  
and Public Works  
147 Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel: 30 1 8650334

Fax: 30 1 8647420

ISRAEL  
ISRAEL

**Ms Valerie Brachya**  
Director  
Division of Environmental Planning  
Ministry of the Environment  
P. O. Box 34033  
5 Kanfei Nesharim Street  
95464 Jerusalem  
Israel

Tel: 972 2 6553850/1  
Fax: 972 2 6553853  
E-mil: valerie@netvision.net.il

**Ms Esther Korn-Ancrì**  
Acting Director  
Division of International Relations and Special  
Projects  
Ministry of the Environment  
P. O. Box 34033  
5 Kanfei Nesharim Street  
95464 Jerusalem  
Israel

Tel: 972 2 6553745/6  
Fax: 972 2 6553752  
E-mil: intl-div@netvision.net.il

ITALY  
ITALIE

**Mr. Massimo Avancini**  
Ministry of Environment  
Ispettorato Centrale Difesa Mare  
Viale Dell'Arte 16  
Rome  
Italy

Tel: 39 6 59084691  
Fax: 39 6 59084111

**Mr. Giovanni Guerrieri**  
Expert ENEA  
c/o Ministry of Environment  
Section of Water, wastes, soil  
Via Ferratella in Laterano 33  
00184 Rome  
Italy

Tel: 39 6 70362219/26  
Fax: 39 6 77257012  
E-mil: guerrieri@flashnet.it

**LEBANON  
LIBAN**

**Mr Monir Bu Ghanem**  
Advisor for International Affairs  
Ministry of Environment  
Rabieh - via Antilias  
Beyrouth  
Lebanon

Tel: 961 1 521030/6  
Fax: 961 1 521037/8

**Ms Rima Abu Fakhreddine**  
Advisor for Administrative and  
Programming Projects  
Ministry of Environment  
Rabieh - via Antilias  
Beyrouth  
Lebanon

Tel: 961 1 521030/39  
Fax: 961 1 52038/37

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**Mr Abdul Fatah Boargob**  
Director  
Department of Environmental Studies (TCEP)  
Technical Centre for  
Environmental Protection  
P. O. Box 83618  
Tripoli  
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4448452  
Fax: 218 21 3338098  
Tlx: 901-20138 TCEP LY

**MALTA  
MALTE**

**Mr Louis Saliba**  
Chairman  
Consultative and Advisory Board  
on Environment  
Ministry of Foreign Affairs and  
the Environment  
Palazzo Parisio  
Merchants Street  
Valletta  
Malta

Tel: 356 242191  
Fax: 356 237822  
E-mil: loujsal@dream.vol.net.int

**Mr. Pierre Hili**  
Second Secretary  
Ministry of Foreign Affairs and  
the Environment  
Palazzo Parisio  
Merchants Street  
Valletta  
Malta

Tel: 356 245731

Fax: 356 251520

**MONACO**  
**MONACO**

**M. Patrick Van Klaveren**  
Chef de Service  
Service de l'Environnement  
Dept. des Travaux Publics et des  
Affaires Sociales  
Ministère d'Etat  
3 avenue de Fontvieille  
MC-98000 Monaco  
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158963, 93158148

Fax: 377 92052891

E-mil: VanKlave@hermes.unice.fr

**Mme Marie-Christine Van Klaveren**  
Chef Division Service de l'Environnement  
Dept. des Travaux Publics et des  
Affaires Sociales  
Ministère d'Etat  
3 avenue de Fontvieille  
MC-98000 Monaco  
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158963

Fax: 377 92052891

E-mil: puk@mcn.mc

**MOROCCO**  
**MAROC**

**Mr Abdelfettah Sahibi**  
Chef de service de la Programmation  
Ministère de l'Environnement  
36 Avenue des Hirois  
Rabat  
Maroc

Tel: 212 7 680743/681500

Fax: 212 7 680746

E-mil: Benyahia@minenv.gov.ma

**Mr Yahia Sabhi**  
Cadre supérieur  
Laboratoire National de l'Environnement  
Ministère de l'Environnement  
36 Avenue des Héros  
Rabat  
Maroc

Tel: 212 7 768214/762007  
Fax: 212 7 762309

**SLOVENIA  
SLOVENIE**

**Ms. Alenka Malej**  
National Coordinator for MED POL  
Morska postaja Piran  
Fornace 41  
Piran 6330  
Slovenia

Tel: 386 66 73073  
Fax: 386 66 746367  
Eml: malej@morje.msp.nib.si

**Mr. Mezeg Slavko**  
Counselor  
Ministry of Environment  
Dunajska 47  
1000 Ljubljana  
Slovenia

Tel: 386 61 1787055  
Fax: 386 61 1787064  
Eml: viktor.simoncic@mop.sigov.mail.si

**SPAIN  
ESPAGNE**

**Ms Amparo Rambla Gil**  
Subdirectora General Adjunta  
Dirección General de Calidad y Evaluación  
Ambiental  
Ministerio de Ambiente  
Plaza San Juan de la Cruz s/n  
28071 Madrid  
Spain

Tel: 34 1 5976374  
Fax: 34 1 5975980

**SYRIAN ARAB REPUBLIC  
REPUBLIQUE ARABE DE SYRIE**

**Mr. Yahia Awaidah**  
Head of Eng. Group  
General Commission for Environmental  
Affairs (G.C.E.A.)  
Mazraa Saleh-Al-Ali Str.  
Building 54/2  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Tel: 963 11 4447608

Fax: 963 11 4412577

**Mr. Nizar Dandah**  
Directorate of Environment in the  
Coastal Basin  
General Commission for Environmental  
Affairs (G.C.E.A.)  
Tolyani  
P.O. Box 1701  
Tartus  
Syrian Arab Republic

Tel: 963 11 4447608

Fax: 963 11 4412577

**TUNISIA  
TUNISIE**

**Mr. Fayez Ayad**  
Chef de Cabinet  
Ministry of Environment  
Centre Urbain Nord  
Bâtiment ICF  
B.P. 52  
2080 Ariana  
Tunis  
Tunisia

Tel: 216 1 703161

Fax: 216 1 702431

**Mr. Mounir Ferchichi**  
Directeur des Etudes  
Agence Nationale de protection de  
l'Environnement  
Ministère de l' Environnement  
Centre Urbain Nord  
Bâtiment ICF  
B.P. 52  
2080 Ariana  
Tunis  
Tunisia

Tel: 216 1 843284, 841995  
Fax: 216 1 702431

**TURKEY  
TURQUIE**

**Ms Kumru Adanali**  
Division Chief  
Department of Foreign Relations  
Ministry of Environment  
Eskisehir Yolu  
8 km  
06530 Ankara  
Turkey

Tel: 90 312 2851705  
Fax: 90 312 2853739

**Mr. Alper Coskun**  
Second Secretary  
Embassy of Turkey  
8, Vassileos Georgiou II Street  
10674 Athens  
Greece

Tel: 30 1 7245915  
Fax: 30 1 7229597



**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS  
NATIONS UNIES**

**Ms. Ingrid Lehmann**  
Director  
United Nations Information Centre  
36, Amalias Avenue  
GR 105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 5230640  
Fax: 30 1 5233639  
E-mil: athens@ccmail.unicc.org

**COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
UNITE DE COORDINATION DU PLAN  
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**Mr Lucien Chabason**  
Coordinator

**Mr Gabriel Gabrielides**  
Senior Programme Officer

**Mr. Ibrahim Dharat**  
Senior Programme Officer

**Mr Francesco Saverio Civili**  
First Officer

**Mr François Tissot**  
Fund/Administrative Officer

**Mr. Adnan Aksei**  
Computer Operations Officer

**Mr Evangelos Raftopoulos**  
MAP Legal Advisor

Coordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P.O Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
11610 Athens  
Greece

Tel: 301 7253190-5  
Fax: 301 7253196-7  
Eml:unepmedu@compulink.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

**UNEP/IMO REGIONAL MARINE  
POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)  
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN  
POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE  
ACCIDENTELLE**

**Mr Jean-Claude Sainlos**  
Director  
UNEP/IMO Regional Marine Pollution  
Emergency Response Centre for the  
Mediterranean Sea (REMPEC)  
Manoel Island GZR 03  
Malta

Tel: 356 337296-8  
Fax: 356 339951  
Tlx: 406-1464 UNROCC MW  
CBL: UNROCC MALTA

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE  
BLUE PLAN (BP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

**Mr. Michel Batisse**  
President  
Blue Plan  
c/o UNESCO-SC  
1 Rue Miollis  
75732 Paris SP 15  
France

Tel: 33 1 45684051  
Fax: 33 1 45685804

**Mr. Arab Hoballah**  
Deputy Director  
Regional Activity Centre for the Blue Plan  
15 Rue Beethoven  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France

Tel: 33 4 93653959  
Fax: 33 4 93653528  
E-mil: [planbleu@planbleu.org](mailto:planbleu@planbleu.org).

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
THE PRIORITY ACTIONS  
PROGRAMME (PAP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PROGRAMME D'ACTIONS  
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

**Mr. Ivica Trumbic**  
Deputy Director  
Regional Activity Centre for the Priority  
Actions Programme (PAP/RAC)  
11 Kraj Sv. Ivana  
P.O. Box 74  
21000 Split, Croatia

Tel: 385 21 591171, 343499  
Fax: 385 21 361677  
E-mil: pap@gradst.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS  
(SPA/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LES AIRES SPECIALEMENT  
PROTEGEES (CAR/ASP)**

**M. Mohamed Saied**  
Directeur  
Centre d'Activites Régionales pour les  
Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
Boulevard de l'Environnement  
B.P. 337  
1080 Tunis Cedex  
Tunisie

Tel: 216 1 795760  
Fax: 216 1 797349

**Mr. Marco Barbieri**  
Expert/Marine Biologist  
Centre d'Activités Régionales pour les  
Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
Boulevard de l'Environnement  
B.P. 337  
1080 Tunis Cedex  
Tunisie

Tel: 216 1 795760  
Fax: 216 1 797349

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
ENVIRONMENT REMOTE SENSING  
(ERS/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LA TELEDETECTION EN  
MATIERE D'ENVIRONNEMENT  
(CAR/TDE)**

**Mr. Michele Raimondi**  
Managing Director  
Regional Activity Centre for Environment  
Remote Sensing  
2 Via G. Giusti  
90144 Palermo  
Italy

Tel: 39 91 308512, 342368  
Fax: 39 91 308512  
Eml: ctmrac@mbox.vol.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LES AIRES SPECIALEMENT  
PROTEGEES (CAR/ASP)**

**Mr. Victor Macià**  
Director  
Regional Activity Centre for Cleaner  
Production  
Generalitat de Catalunya  
Departament de Medio Ambiente  
56 Travessera de Gràcia  
08006 Barcelona  
Spain

Tel: 34 3 4147090  
Fax: 34 3 4144582

**MAP SECRETARIAT FOR 100  
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES  
SECRETARIAT DU PAM DE 100  
DE 100 SITES HISTORIQUES**

**M. Daniel Drocourt**  
Coordonnateur  
"100 sites historiques méditerranéens"  
du Plan d'Action pour la Méditerranée  
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille  
10er Square Belsunce  
13001 Marseille  
France

Tel: 33 91 907874  
Fax: 33 91 561461

**UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES  
ET AUTRES ORGANIZATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION  
(WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA  
SANTE (OMS)**

**Mr. George Kamizoulis**  
Senior Scientist  
WHO/EURO Project Officer  
Coordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel: 301 7253190-5  
Fax: 301 7253196-7  
Eml: unepmedu@compulink.gr

**INTERGOVERNMENTAL  
OCEANOGRAPHIC COMMISSION OF  
UNESCO (IOC)  
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTAL  
D'UNESCO (COI)**

**Mr. Alexandros Boussoulengas**  
Environmental Consultant  
IOC/UNESCO  
1, Rue Mollis  
75732 Paris  
France

Tel: 30 1 9954299

Fax: 30 1 9954299

**INTERNATIONAL MARITIME  
ORGANIZATION (IMO)  
ORGANISATION MARITIME  
INTERNATIONALE (OMI)**

**Mr. David T. Edwards**  
Senior Deputy Director  
Marine Environment Division  
International Maritime Organization (IMO)  
4 Albert Embankment  
London SE1 7SR  
United Kingdom

Tel: 44 171 7357611

Fax: 44 171 5873210

E-mail: [dedwards@imo.org](mailto:dedwards@imo.org)

**WORLD METEOROLOGICAL  
ORGANIZATION (WMO)  
ORGANISATION METEOROLOGIQUE  
MONDIALE (OMM)**

**Mr. Alexander Soudine**  
Senior Scientific Officer  
Environment Division  
World Meteorological Organization  
41, avenue Giuseppe-Motta  
Case Postale No 2300  
CH-1211 Geneva 2  
Switzerland

Tel: 41 22 7308420

Fax: 41 22 7400984

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY  
AGENCY (IAEA)  
AGENCE INTERNATIONALE DE  
L'ENERGIE ATOMIQUE  
(AIEA-LEMM)**

**Mr Fernando Carvalho**  
Head of MESL  
International Atomic Energy  
Agency (IAEA)  
Marine Environment Laboratory (MEL)  
B. P. No. 800  
MC-98012 Monaco

Tel: 377 92052222

Fax: 377 92057744

Tlx: 459378 MEL

E-Mail: [carvalho@unice.fr](mailto:carvalho@unice.fr)

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNMENTALES**

**AMIGOS DE LA TIERRA**

**Mr. Evangelos Stoyannis**  
c/o "NEA ECOLOGIA"  
Mavromichali Street, 39  
Athens  
Greece

Tel: 301 3624323  
Fax: 301 3619837

**Mr. Modinos**  
c/o "NEA ECOLOGIA"  
Athens  
Greece

Tel: 301 3624323  
Fax: 301 3619837

**ASSOCIATION DE PROTECTION DE  
LA NATURE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DE KAIROUAN  
(APNEK)**

**M. Youssef Nouri**  
Président  
Association pour la Protection de  
la Nature et de l'Environnement  
de Kairouan  
Lycée Abou Sofiène Ksar Said II  
2009 Tunis  
Tunisie

Tel: 216 1 515307  
Fax: 216 1 508361

**Mme Rafika Blili**  
Association pour la Protection de  
La Nature et de l'Environnement  
de Kairouan  
22 Rue Irak Appat. No.15  
Tunis  
Tunisie

Tel: 216 1 700183, 216 7 229668  
Fax: 216 1 508361

**BIRDLIFE INTERNATIONAL**

**Mr. Panagiotis Latsoudis**  
HOS/BirdLife International  
c/o Hellenic Ornithological Society  
53, Emm. Benaki Street  
10681 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3811271, 3301167

Fax: 30 1 3811271

**CENTRE FOR ENVIRONMENT &  
DEVELOPMENT FOR ARAB REGION  
AND EUROPE (CEDARE)**

**Mr. Osama Hamad**  
Programme Officer  
CEDARE  
21/23 Giza Street  
Nile Tower Building, 13th floor  
P.O. Box 52  
Orman, Giza  
Egypt

Tel: 20 2 5701859

Fax: 20 2 5703242

E-mil: ohamad@ceddare.org.eg

**CENTRE DES REGIONS  
EUROMEDITERRANEENNES POUR  
L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)**

**Mme Christina Daoussi**  
Directrice Générale du C.R.E.E.  
Cabinet du Ministre grec de l'Intérieur,  
de l'Administration et  
de la Décentralisation  
Stadiou 27 et Dragatsaniou 2  
101 83 Athènes  
Grèce

Tel: 30 1 3242 190

Fax: 30 1 3239 120

**Mr. Anestis Parassis**  
Consultant  
C.R.E.E.  
199 Kifissias Avenue  
15124 Maroussi, Athens  
Greece

Tel: 30 1 8095329

Fax: 30 1 8095306

**EUROCHLOR**

**Mr. Lucio Peres**  
Safety & Environment Expert  
EniChem Spa  
Via Taramelli, 26 K  
20138 Milan  
Italy

Tel: 39 2 69778383  
Fax: 39 2 69778469  
Peresluc@relay.comm2000.it

**EUROPEAN FERTILIZER  
MANUFACTURERS ASSOCIATION  
(EFMA)**

**Mr Dimitrios Analogides**  
Agriculture and Environment  
European Fertilizer Manufacturers  
Association (EFMA)  
P.O Box 10183  
54110 Thessaioniki  
Greece

Tel: 30 31 770831  
Fax: 30 31 760422

**INTERNATIONAL ASSOCIATION  
FOR MEDITERRANEAN FORESTS  
ASSOCIATION INTERNATIONALE  
FORETS MEDITERRANEENNES**

**Ms. Elena Assimaki**  
Association Internationale Forêts  
Méditerranéennes  
14 Rue Louis Astouin  
13002 Marseille  
France

Tel: 301 3304444  
Fax: 301 3300591  
E-mil: ekpizo@ath.forthnet.gr

**Ms. Maria Kitraki**  
Association Internationale Forêts  
Méditerranées  
43-45 Valtetsiou Street  
10681 Athens  
Greece

Tel: 301 3304444  
Fax: 301 3300591



**FOUNDATION FOR INTERNATIONAL  
STUDIES (FIS)**

**Ms. Julie Roblet**  
Chargé d'Etudes  
Foundation for International Studies  
Old University Building  
St Paul Street  
Valletta VLT04  
Malta

Tel: 356 233218  
Fax: 356 240353  
E-m: univfis@maltanet.net

**HELLENIC MARINE ENVIRONMENT  
PROTECTION ASSOCIATION  
(HELMEPA)**

**Mr. Stelios Volakis**  
Training/Training Dept.  
HELMEPA  
5, Pergamou Street  
N. Smyrni  
17121 Athens  
Greece

Tel: 30 1 934088  
Fax: 30 1 9353847

**HELINAS**

**Ms. Katerina Mantzou**  
Project Consultant  
HELINAS  
9, Orminiou Street  
Athens  
Greece

Tel: 30 1 7250022  
Fax: 30 1 7217455

**INTERNATIONAL CENTRE FOR  
COASTAL AND OCEAN STUDIES  
(ICCOPS)**

**Mr. Adalberto Vallega**  
ICCOPS Scientific Coordinator  
c/o Department Polis  
University of Genoa  
Stradone di S. Agostino 37  
16132 Genoa  
Italy

Tel/Fax: 39 10 2095840  
E-m: iccops@polis.unige.it

**INTERNATIONAL COUNCIL ON  
MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)**

**M. Daniel Drocourt**  
Coordonnateur  
"100 sites historiques méditerranéens"  
du Plan d'Action pour la Méditerranée  
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille  
10er Square Belsunce  
13001 Marseille  
France

Tel: 33 91 907874  
Fax: 33 91 561461

**MEDITERRANEAN ASSOCIATION  
TO SAVE THE SEA TURTLES  
(MEDASSET)**

**Ms. Aimilia Drougas**  
Director  
MEDASSET  
1(c) Likavitou Street  
10672 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3613572, 3640389  
Fax: 30 1 7243007  
E-mil: medasset@hol.gr

**MEDITERRANEAN INFORMATION  
OFFICE FOR ENVIRONMENT,  
CULTURE & SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

**Mr. M.J. Scoullos**  
Chairman MIO-ECSDE  
28 Tripodon Street  
105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3247490, 3247267  
Fax: 30 1 3225240  
E-mil: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**Ms. Despina Andronikidou**  
Programme Officer  
MIO-ECSDE  
28 Tripodon Street  
105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3247490, 3247267  
Fax: 30 1 3225240  
E-mil: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**Ms. Myrto Kontaxis**

Programme Officer  
MIO-ECSDE  
28 Tripodon Street  
105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3226245

Fax: 30 1 3225240

E-mil: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**Mr. Evangelos Constantianos**

Programme Officer  
MIO-ECSDE  
28 Tripodon Street  
105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3226245

Fax: 30 1 3225240

E-mil: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**THE OIL INDUSTRY  
INTERNATIONAL EXPLORATION  
& PRODUCTION FORUM  
(E & P FORUM)****Mr. John A. Campbell**

Technical Director  
The Oil Industry International  
Exploration & Production Forum  
(E & P Forum)  
25-28 Old Burlington Street  
London W1X 1LB  
United Kingdom

Tel: 44 171 4376291

Fax: 44 171 4343721

E-mil: John.Campbell@eandpforum.sprint.com

**TURKISH MARINE PROTECTION  
ASSOCIATION (TURMEPA)****Mr. Omer Borovali**

Secretary General  
TURMEPA  
Nakkastepe Azizbey Sokak No.1  
81207 Kuzguncuk Istanbul  
Turkey

Tel: 216 3109301, 3437893

Fax: 216 3432177

E-mil: turmepa@ku.edu.tr

**ANNEXE II**  
**ORDRE DU JOUR**

## ANNEXE II

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport du Coordonnateur sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1996-1997
6. Examen des activités du Plan Bleu (PB/CAR) en 1996-1997
7. Examen des activités du Programme d'actions prioritaires (PAP/CAR) en 1996-1997
8. Recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale (MTF) pour la Méditerranée en 1998 et 1999

#### 8.1 COORDINATION

- 8.1.1. Coordination du programme
- 8.1.2. Information et participation
- 8.1.3. Renforcement du cadre juridique

#### 8.2 PREVENTION ET SURVEILLANCE DE LA POLLUTION

- 8.2.1. Application du Protocole "tellurique" et du Protocole "immersions"
- 8.2.2. Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- 8.2.3. Application du Protocole "Offshore" et du Protocole "Déchets dangereux"

#### 8.3 PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

- 8.3.1 Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

#### **8.4 GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES**

##### 8.4.1 Activités de la CMDD:

Gestion durable des zones côtières

##### 8.4.2 Programme d'aménagement côtier (CAMP)

#### **8.5 GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES**

##### 8.5.1 Activités de la CMDD:

Gestion de la demande en eau

#### **8.6 INTEGRATION DES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**

##### 8.6.1 Activités de la CMDD:

8.6.1.1 Indicateurs du développement durable

8.6.1.2 Tourisme durable

8.6.1.3 Information, sensibilisation et participation

8.6.1.4 Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

8.6.1.5 Industrie et développement durable

8.6.1.6 Gestion du développement urbain/rural

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport de la réunion

11. Clôture de la réunion

**ANNEXE III**

**RECOMMANDATIONS ET BUDGET PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999**

**RECOMMANDATIONS PROPOSEES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999:****A. RECOMMANDATIONS ADRESSEES AUX PARTIES CONTRACTANTES****I. COORDINATION****Priorités stratégiques**

Inviter les Parties contractantes à:

1. Accorder une haute priorité à l'application des instruments juridiques du PAM, et demander au Secrétariat de les aider à mettre en oeuvre ces instruments, notamment les Protocoles relatifs à la pollution d'origine tellurique et aux aires spécialement protégées en tant que tâches les plus urgentes.
2. Ne pas ménager leurs efforts dans la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, grâce à l'élaboration de programmes d'action nationaux, tels qu'ils sont envisagés dans le Protocole tellurique modifié.
3. Pour celles qui remplissent les conditions de candidature requises, soumettre des projets auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment des projets dans les domaines de la biodiversité et des eaux internationales.

**Composante juridique**

Inviter les Parties contractantes à:

1. Notifier par écrit au Dépositaire leur acceptation des modifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions") et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
2. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, signer/ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, ainsi que ses trois annexes (Protocole ASP), le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"), et le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux").
3. Examiner la situation de leur pays au regard des autres conventions, protocoles et accords internationaux pertinents et accélérer si possible la signature des instruments qui peuvent avoir une influence positive sur le bassin méditerranéen.



## II. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

### a. Lutte contre la pollution

1. Commencer à formuler et à mener des activités concrètes axées sur la lutte contre la pollution, y compris des instruments environnementaux tels que l'éco-audit.
2. Considérer que les activités d'assurance de la qualité des données sont essentielles si l'on veut que les données sur la pollution tirées des activités de surveillance continue ait la fiabilité requise;
3. Concentrer les efforts, pendant l'exercice biennal 1998-1999, sur la définition de politiques et de stratégies d'exécution concernant la réduction des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB) en vue de leur élimination, la gestion et l'évacuation des eaux usées municipales ainsi que la prévention et la suppression des rejets d'éléments nutritifs.
4. Confier au Secrétariat la coordination et le suivi des activités liées à l'application future du Protocole "déchets dangereux", conformément aux recommandations du Groupe ad hoc chargé d'analyser les structures de l'Unité MED, des CAR et du MED POL.
5. Poursuivre et/ou renforcer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, Centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales, accords et programmes sous-régionaux et, s'il y a lieu, organisations non gouvernementales, en vue de la réalisation des activités prioritaires approuvées par les Parties contractantes. En particulier, répondre favorablement à l'offre de l'accord RAMOGE de coopérer avec le MED POL.
6. Allouer des fonds suffisants, fonds extérieurs y compris, pour une mise en oeuvre adéquate de MED POL - Phase III, en ayant à l'esprit les activités qui doivent être réalisées dans le cadre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" en vue du développement durable du bassin méditerranéen.

### b. Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

Inviter les Parties contractantes à:

1. Adopter la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, proposée par la réunion des correspondants du REMPEC tenue à Malte du 22 au 26 octobre 1996, qui figure dans le document (UNEP(OCA)/MED WG.129/5).
2. Décider en conséquence:
  - a/ que le Protocole "situations critiques" doit être modifié afin d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie;
  - b/ que l'annexe à la Resolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC doit être modifiée; et
  - c/ qu'elles souhaitent adopter les modifications correspondantes à l'occasion de leur réunion de 1999.

### III. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Inviter les Parties contractantes à:

1. Intensifier leurs efforts en vue de la protection du patrimoine commun à la Méditerranée, notamment par une gestion efficace des aires protégées marines et côtières déjà établies. Compte tenu du nombre encore restreint d'aires protégées marines en Méditerranée, les Parties sont aussi instamment invitées à créer des aires protégées couvrant la plupart des habitats et écosystèmes critiques de la région.
2. Evaluer et au besoin améliorer l'information concernant le statut des espèces énumérées dans les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP) dans les zones relevant de leur souveraineté et de leur juridiction.

### IV. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES ET DES RESSOURCES NATURELLES

Inviter les Parties contractantes à:

1. Consacrer un surcroît d'efforts et de ressources humaines et financières à la définition et la mise en oeuvre des politiques et stratégies de planification et gestion intégrées des zones côtières [et envisager la possibilité d'élaborer et adopter un protocole régional relatif à la GIZC].
2. Assurer l'application des lignes directrices régionales pour la planification et la gestion du littoral, et autres activités connexes, dans des zones plus restreintes, en vue de résoudre les problèmes d'environnement les plus urgents et de réaliser un développement durable des zones côtières.
3. Accélérer l'application d'instruments économiques et autres outils et techniques de planification et gestion de l'espace littoral afin d'appliquer le plus rapidement possible des lignes directrices régionales pour le développement durable des zones côtières de la Méditerranée.
4. Offrir leur appui aux Centres concernés pour l'établissement et la diffusion des rapports techniques, manuels, lignes directrices et autres renseignements relatifs à la planification et à la gestion du littoral, au tourisme, à une gestion plus efficace des ressources côtières, ainsi qu'à la gestion du développement et de l'environnement.
5. Mettre en place leurs systèmes nationaux et régionaux d'information sur l'environnement et le développement durable, grâce à la création d'observatoires nationaux ou fonctions similaires, pour l'observation, l'analyse, le suivi et l'évaluation des situations, politiques et actions.
6. S'employer à prendre dûment en compte dans leurs stratégies nationales de développement les interactions entre population, activités économiques et environnement, avec leurs tendances futures, en recourant à une approche prospective.
7. Développer les activités de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion et du développement durable du littoral, au moyen d'une approche intégrant développement et environnement et reposant notamment sur des outils décisionnels comme les indicateurs et l'analyse prospective.

8. Promouvoir l'intégration de la télédétection dans les processus de planification et de prise de décisions en vue d'une gestion durable des ressources.
9. Pour les Parties qui accueillent des projets PAC et des programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents, appuyer ces projets à titre de zones de démonstration pratique pour le développement durable et la protection de l'environnement méditerranéen.

## **B. RECOMMANDATIONS ADRESSEES AU SECRETARIAT**

### **I. UNITE MED**

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies et autres organisations internationales, et notamment avec le programme METAP, l'UICN et l'UE, au profit de l'environnement et du développement durable de la Méditerranée.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération et améliorer la coordination avec les organisations non gouvernementales qualifiées, en leur fournissant l'appui nécessaire, notamment dans le domaine de l'information et de la participation du public.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération et améliorer la coordination avec les secrétariats respectifs des conventions concernant l'environnement afin d'éviter que les travaux ne se recoupent et de tirer parti de leurs programmes.
4. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU), notamment dans le cadre du processus "Environnement pour l'Europe" (Conférence ministérielle de Sofia, 1995).
5. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à resserrer ses relations avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), notamment sur la question de l'état de l'environnement méditerranéen.
6. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à instaurer une coopération et une coordination avec le Secrétariat du Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe.
7. Adopter les recommandations du Groupe ad hoc sur les structures de l'Unité MED, du MED POL et des CAR, telles qu'elles figurent à l'appendice I du présent document, et demander au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour les concrétiser.
8. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à aider les Parties contractantes à transposer dans leurs réglementations nationales, de la manière la plus judicieuse possible, les instruments juridiques du PAM.
9. Inviter le Secrétariat (Unité MED), faisant office de Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, de s'employer encore plus activement à aider la Commission à s'acquitter sans heurts de ses tâches.
10. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à élaborer et présenter au Bureau des Parties contractantes un programme d'actions concrètes dans le domaine de l'information au sein du système du PAM.

11. Inviter le Secrétariat (Unité MED), à prendre les initiatives nécessaires pour mieux faire connaître le PAM et ses instruments juridiques au sein comme au dehors de la région méditerranéenne.
12. Demander au Secrétariat (Unité MED) de finaliser le projet d'un système cohérent d'établissement des rapports demandé par la dernière réunion des Parties contractantes (Montpellier, juillet 1996) et soumettre le projet final à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997), pour examen et approbation.

## II. MED POL

### Prévention et lutte contre la pollution

1. Demander au Secrétariat (MED POL) d'accorder la priorité aux activités tendant à renforcer les capacités dans les domaines de la conception et de la réalisation de programmes de surveillance continue des tendances de la pollution, de la surveillance continue des effets biologiques et de la surveillance continue de la conformité.
2. Demander au Secrétariat (MED POL) d'achever et mettre à jour les travaux concernant l'identification des sources et charges polluantes liées aux sites critiques et d'entreprendre la formulation et la mise en oeuvre de plans d'action, programmes et mesures concernant la lutte contre la pollution due aux activités menées à terre.
3. Demander au Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données tirées des activités de surveillance continue des tendances ainsi que d'explorer les divers moyens de renforcer substantiellement les capacités d'analyse statistique du MED POL.

## III. REMPEC

1. Demander au Secrétariat (REMPEC), [en attendant l'adoption et l'entrée en vigueur des modifications du Protocole relatif aux opérations d'immersion], de prendre en charge la mise en oeuvre de la stratégie en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires au plan de la coopération entre les Etats méditerranéens, complétant ainsi son action concernant la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.

## IV. CAR/PB

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre et à améliorer, en coopération avec les institutions nationales qualifiées et les ONG appropriées, l'analyse prospective et l'évaluation des interactions environnement/développement au niveau de l'ensemble de la Méditerranée et au niveau du littoral, en assurant dans le même temps la formation adéquate de spécialistes et la diffusion de l'information et des résultats.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre et renforcer les activités de l'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, en étroite coopération avec l'Unité MED, les CAR et les organisations régionales et internationales concernées, et en contribuant, par une assistance technique financée, au besoin, sur des fonds extrabudgétaires, à la mise en place d'observatoires nationaux correspondants et d'un réseau régional approprié.

3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à fournir l'appui nécessaire aux activités de la CMDD, à ses groupes de travail et à ses ateliers, notamment ceux qui se rattachent à ses domaines d'activité.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à intégrer les résultats de ses activités dans des recommandations de nature politique et stratégique en vue de la prise de décisions concernant le développement durable, afin d'établir pour l'an 2000 un panorama prospectif de la Méditerranée qui focalisera notamment sur les régions côtières, ainsi qu'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, en étroite coopération avec les autres volets du PAM.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à resserrer sa coopération avec les institutions partenaires (CE/AEE/EUROSTAT, METAP, institutions nationales, etc.) en vue d'activités analytiques et prospectives conjointes liées au développement durable des régions côtières de la Méditerranée, et ce conformément aux priorités du PAM.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à améliorer ses activités de renforcement des capacités et de communication par une série d'ateliers bien ciblés et une diffusion plus large de ses résultats et produits, autant que possible en français et en anglais (fascicules, profils de pays, documents directifs, fiches de données et d'indicateurs, etc.).

## V. CAR/PAP

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à veiller tout spécialement à accroître l'efficacité de la mise en oeuvre du programme, le renforcement des capacités et des institutions, y compris la collaboration avec les ONG, dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à offrir son plein appui technique et qualifié à la CMDD et à ses groupes de travail, la priorité étant donnée à ceux qui traitent du développement durable des zones côtières et des ressources en eau, et à apporter son concours à la préparation et au déroulement des ateliers techniques qui seront organisés en 1998 et à la mise en oeuvre de leurs conclusions.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'aménagement côtier (PAC) en tenant compte des efforts visant à améliorer la qualité des activités.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à continuer à explorer les méthodes et techniques les plus appropriées, ainsi qu'à développer ses activités de renforcement des capacités et des institutions dans les domaines de la planification et de la gestion intégrées du littoral, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des déchets solides, du tourisme durable, de l'aquaculture, et de la gestion de l'érosion des sols.

## VI. CAR/ASP

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à s'employer à nouer des liens de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en ayant à l'esprit l'étude comparative entre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, la Convention sur la diversité biologique et les autres instruments juridiques ou processus de coopération concernant l'ensemble ou une partie de la Méditerranée.

2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à définir en consultation avec le Secrétariat intérimaire de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), les modalités pratiques lui permettant d'assurer la fonction d'Unité de coordination sous-régionale pour la Méditerranée tel que défini à l'article V de cet accord.
3. Prendre note de la proposition du Réseau méditerranéen d'aires protégées (MEDPAN) visant à ce que le CAR/ASP participe à la structure remaniée du Réseau et inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à poursuivre les consultations avec le MEDPAN sur cette question, sans perdre de vue les règles et procédures du PAM.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à évaluer le statut des espèces énumérées aux annexes du Protocole ASP, et à évaluer le statut de ces espèces au niveau régional.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à continuer d'aider les Parties contractantes à élaborer les stratégies nationales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant dûment compte de la biodiversité marine dans ces stratégies.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à élaborer des lignes directrices consacrées aux questions de l'introduction et de la réintroduction d'espèces marines en Méditerranée.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à finaliser les critères communs pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique en Méditerranée, pour soumission et approbation par la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.

## VII. CAR/TDE

1. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à contribuer à la mise en oeuvre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) en cours d'exécution et prévus en recourant à la télédétection et en l'intégrant à d'autres sources d'information, en coopération avec des institutions et experts nationaux et avec leur assistance.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à développer le renforcement des capacités pour la mise en place de systèmes d'information appuyés par la télédétection, favorisant ainsi l'instauration d'un réseau méditerranéen pour l'utilisation efficace de ces techniques.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens à mettre en place des activités de surveillance continue de l'état et de l'évolution de questions environnementales prioritaires (comme la désertification, les transformations du littoral, l'urbanisation), en recherchant des sources extérieures de financement.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à planifier, promouvoir et développer l'utilisation de la télédétection pour observer et surveiller la pollution par les hydrocarbures en mer Méditerranée, pour appuyer les activités MED POL ainsi que pour évaluer la vulnérabilité du littoral à la pollution marine.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE), en coopération avec d'autres volets du PAM, à appuyer pleinement la Commission méditerranéenne du développement durable lors de la préparation de programmes d'activités prioritaires destinés à être réalisés dans le cadre du PAM.

### VIII. CAR/PP

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à convoquer en 1998 la deuxième réunion d'experts dans le secteur du traitement et du revêtement des surfaces.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à convoquer en 1999 la deuxième réunion des points focaux nationaux ainsi qu'une réunion sur le tannage et le corroyage des peaux qui se tiendrait en 1999 en coopération avec le gouvernement espagnol. Une réunion extraordinaire des points focaux nationaux devrait être organisée en 1998, si besoin est.
3. Demander au Secrétariat (CAR/PP) à poursuivre sa publication et sa diffusion de cas de réussite en matière de production propre dans le cadre de sa collection de fiches documentaires "MedClean", afin de présenter des exemples concrets de prévention de la pollution et de production moins polluante obtenues par des entreprises de pays membres du PAM, et ce notamment dans des secteurs prioritaires (revêtement des métaux, traitement des peaux).
4. Demander au Secrétariat (CAR/PB) de mettre en place un système d'information périodique grâce aux renseignements sur les programmes, réalisations, etc., *communiqués par les divers PFN*.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à établir un questionnaire et à amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
  - le cadre juridique et réglementaire de la production propre dans les différents pays, notamment les possibilités et difficultés que présente la mise en oeuvre d'une production propre, en vue de présenter ces données aux Parties contractantes;
  - un recensement des agents s'occupant de production propre dans chaque pays;
  - les outils et méthodes utilisés dans les pays membres du PAM pour promouvoir la production propre dans les secteurs industriels.
6. Demander au Secrétariat (CAR/PP) d'obtenir auprès des PFN ou de l'Unité de coordination du PAM des informations précises et complémentaires.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à concourir à la définition des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE) et, si possible, à amorcer l'élaboration de lignes directrices concernant les MTD et la MPE dans les secteurs prioritaires.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à rechercher un financement et à servir d'intermédiaire dans la coordination et la surveillance d'un programme de formation visant à faciliter au plan régional les contacts multilatéraux et l'accès au savoir-faire, accélérant ainsi l'introduction des techniques et pratiques de production propre.

**BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999:**

La présentation du budget-programme a été modifiée pour mieux rendre compte de la situation concernant les engagements de contributions non versées. Les contributions non versées ont été prises en compte pour 1998 à l'exception de celles de l'ex-Yougoslavie dont il ne serait pas réaliste d'escompter le versement à brève échéance. Le budget est présenté sur 3 colonnes. Tous les frais de personnel et de fonctionnement, quand ils ne sont pas directement financés par les pays hôtes, figurent à la colonne du Fonds d'affectation spéciale qui se compose des contributions des Parties contractantes. Cette colonne comprend aussi les activités pour lesquelles il ne sera pas recherché de financement extérieur. La deuxième colonne comprend des activités qui sont couvertes par la contribution volontaire de l'EU, et la troisième les activités que l'on prévoit de financer au moyen d'autres sources. Les montants de la troisième colonne sont donnés à titre indicatif et, dans la plupart des cas, il n'a pas encore été identifié de donateur. Aucune contribution non versée ne peut être prise en compte pour le financement des activités 1999; de plus, le fonds de roulement a dû être reajusté pour répondre aux besoins effectifs du PAM. Le Secrétariat suivra la situation concernant la disponibilité des fonds et il informera le Bureau des Parties contractantes dans le cas où des ajustements budgétaires devraient être opérés.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce</b>		
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	832.149	851.902
- Personnel MEDPOL	498.000	510.000
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000
<b>2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MEDPOL</b>	265.000	271.000
<b>3. CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</b>	554.500	557.500
<b>4. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)</b>	457.000	472.000
<b>5. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</b>	340.000	352.000
<b>6. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)</b>	277.000	277.000
<b>7. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)</b>	0	0
<b>8. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)</b>	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3.623.649</b>	<b>3.691.402</b>
<b>COUTS D'APPUI AU PROGRAMME</b>	<b>419.074</b>	<b>427.882</b>
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.042.723</b>	<b>4.119.284</b>



	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>II. ACTIVITES</b>		
<b>A. ACTIVITES A FINANCER SUR LE FONDS D'AFFECTATION (à l'exclusion de la contribution volontaire de l'E.U.)</b>		
1. COORDINATION DU PROGRAMME	350.000	510.000
2. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION	802.660	597.751
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	120.000	70.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES	207.000	160.000
5. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	46.000	35.000
6. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT	120.000	110.000
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1.645.660 1.482.751</b>
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	213.936	192.758
<b>TOTAL ACTIVITES FINANCEES SUR LE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>1.859.596</b>	<b>1.675.509</b>

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>B. ACTIVITES A FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE</b>		
1. COORDINATION DU PROGRAMME	0	0
2. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION	10.000	90.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	120.000	155.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES	250.047	67.988
5. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	20.000	80.000
6. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT	90.000	95.000
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>490.047 487.988</b>
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	63.706	63.438
<b>TOTAL ACTIVITES FINANCEES SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'E.U.</b>	<b>553.753</b>	<b>551.426</b>

**BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITES, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE COORDINATION ET DES CENTRES:**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>UNITE DE COORDINATION</b>		
TOTAL ACTIVITES	435.000	530.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1.232.149	1.251.902
<b>TOTAL</b>	<b>1.667.149</b>	<b>1.781.902</b>
<b>MEDPOL</b>		
TOTAL ACTIVITES	660.660	576.751
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	763.000	781.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.423.660</b>	<b>1.357.751</b>
<b>CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</b>		
TOTAL ACTIVITES	192.000	121.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	554.500	557.500
<b>TOTAL</b>	<b>746.500</b>	<b>678.500</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLUE (CAR/BP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	240.000	200.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	457.000	472.000
<b>TOTAL</b>	<b>697.000</b>	<b>672.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	328.047	282.988
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	340.000	352.000
<b>TOTAL</b>	<b>668.047</b>	<b>634.988</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	240.000	225.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	277.000	277.000
<b>TOTAL:</b>	<b>517.000</b>	<b>502.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)</b>		
TOTAL ACTIVITES	40.000	35.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40.000</b>	<b>35.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	696.716	684.078
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.456.072</b>	<b>6.346.219</b>

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>
-------------------------------

Le schéma suivant des sources de financement pour le budget-programme 1998-1999 est proposé aux Parties contractantes. S'agissant des contributions qui n'ont pas été versées depuis plusieurs années, il conviendra d'effectuer un examen de la situation afin d'établir une évaluation réaliste de la situation financière du PAM/PNUE.

A. Recettes	1998	1999	Exercice 1998-99
Contributions au Fonds d'affectation	4.651.757	4.744.793	9.396.550
Contributions extraordinaires	0	0	0
Contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000	800.000
Contribution de contrepartie du PNUE	50.000	50.000	100.000
<b>Total contributions</b>	<b>5.101.757</b>	<b>5.194.793</b>	<b>10.296.550</b>
Total contributions non versées pour 1996 et les années antérieures*	650.562	0	650.562
Ajustement du fonds de roulement**	150.000	600.000	750.000
<b>Total recettes prévues</b>	<b>5.902.319</b>	<b>5.794.793</b>	<b>11.697.112</b>
<b>B. Engagements</b>			
Engagements	5.269.309	5.174.153	10.443.462
Coûts d'appui au programme	633.010	620.640	1.253.650
<b>Total engagements</b>	<b>5.902.319</b>	<b>5.794.793</b>	<b>11.697.112</b>

\* Le montant des contributions non versées pour 1996 et les années antérieures ne comprend pas la somme de 469.976 \$ E.U., représentant les arriérés de l'ex-Yougoslavie accumulés depuis 1991 et dont on ne prévoit pas le versement dans un avenir proche.

\*\* Le fonds de roulement a dû être ajusté pour répondre aux besoins effectifs du PAM.

A. Recettes	1998	1999	Exercice 1998-99
Contribution volontaire de l'E.U.	553.753	551.426	1.105.179
<b>B. Engagements</b>			
Activités financées sur la contribution volontaire de l'E.U.	490.047	487.988	978.035
Coûts d'appui au programme	63.706	63.438	127.145
<b>Total engagements</b>	<b>553.753</b>	<b>551.426</b>	<b>1.105.180</b>

## Contributions proposées pour 1998-1999 (en dollars E.U.):

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 1998 (en \$ E.U.)	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 1999 (en \$ E.U.)
Albanie	0,07	3.256	3.321
Algérie	1,05	48.844	49.821
Bosnie-Herzégovine	0,3	13.956	14.235
E.U.	2,5	116.294	118.621
Chypre	0,14	6.513	6.643
Croatie	0,97	45.122	46.024
Egypte	0,49	22.794	23.250
Espagne	14,99	697.299	711.244
France	37,97	1.766.272	1.801.597
Grèce	2,81	130.714	133.328
Israël	1,47	68.381	69.748
Italie	31,37	1.459.256	1.488.441
Liban	0,07	3.256	3.321
Libye	1,97	91.640	93.473
Malte	0,07	3.256	3.321
Maroc	0,28	13.025	13.286
Monaco	0,07	3.256	3.321
Slovénie	0,67	31.167	31.790
Syrie	0,28	13.025	13.286
Tunisie	0,21	9.769	9.964
Turquie	2,25	104.664	106.758
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>4.651.757</b>	<b>4.744.793</b>
Pays hôte (Grèce)		400.000	400.000
Fonds pour l'environnement PNUE		50.000	50.000
<b>TOTAL</b>		<b>5.101.757</b>	<b>5.194.793</b>

a/ La contribution extraordinaire de l'E.U. allouée à des activités du PAM est comprise dans sa contribution volontaire qui est inscrite au budget.

**Contributions de contrepartie prévues en espèces/nature des Parties contractantes et des Organisations des Nations Unies aux projets du PAM:**

<b>Pays</b>		<b>1998 (000 \$ E.U.)</b>	<b>1999 (000 \$ E.U.)</b>
Croatie	CAR/PAP	150	150
France	CAR/BP	440	440
Italie	CAR/TDE	300	300
Malte	REMPEC	75	75
Espagne	CAR/PP	119	119
Tunisie	CAR/ASP	70	70
<b>Organisations des Nations Unies</b>			
OMS	MED POL	100	100
OMM	MED POL	50	50
AIEA	MED POL	300	300
COI/UNESCO	MED POL	80	80

## I. COORDINATION

## 1. COORDINATION DU PROGRAMME

Objectifs

Préparer le programme de travail et le budget du Plan d'action pour la Méditerranée pour examen par les réunions du Bureau et des points focaux nationaux, puis pour examen et approbation par les réunions ordinaires des Parties contractantes.

Assurer le secrétariat des réunions du Bureau, des points focaux nationaux et des Parties contractantes, et faire office de Secrétariat de la CMDD.

Coordonner des activités du PAM avec les organisations des Nations Unies participantes, les organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, les Centres d'activités régionales du PAM et les secrétariats de conventions sur l'environnement pertinentes. Gérer le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. (MTF).

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2000-1	MEDU				115.000		80.000
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargés d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et de préparer le budget-programme 2000-1	MEDU				100.000		
Quatrième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en 1998 (consultants y compris)	MEDU			80.000			
Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en 1999 (consultants y compris)	MEDU						80.000
Suivi des recommandations de la CMDD	MEDU	15.000			5.000		
Réunions du Bureau de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)*	MEDU	20.000			20.000		
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes rencontrés depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget	MEDU	40.000			40.000		
Réunions des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de Coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	10.000			10.000		
Formation des fonctionnaires nationaux à l'Unité MED sur les programmes et procédures du PAM (appui direct à 2 pays, 4 participants)	MEDU	10.000			10.000		

\* La création éventuelle d'un Bureau est en cours d'examen dans le cadre du règlement intérieur de la CMDD.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements méditerranéens sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	20.000		60.000			
Conférences de présentation pour chaque projet PAC	MEDU	30.000			30.000		
Appui aux pays pour appliquer l'approche participative aux processus de prise de décisions en matière de développement durable aux niveaux national et local	MEDU	10.000					
Appui aux ONG et à d'autres acteurs importants	MEDU	20.000			25.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>175.000</b>	<b>0</b>	<b>140.000</b>	<b>355.000</b>	<b>0</b>	<b>160.000</b>

## 2. INFORMATION ET PARTICIPATION

### Objectifs

L'Unité de coordination assure la publication de MEDONDES, des rapports techniques; elle gère également une Unité de documentation. Elle alloue des fonds à des activités d'information du public dans le domaine de l'environnement.

A partir de 1998, elle se propose de publier un rapport bi-annuel d'activités du PAM destiné au public.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Publication et diffusion des rapports techniques du PAM	MEDU	15.000			15.000		
Services de bibliothèque (sensibilisation à l'environnement et assistance pédagogique); bibliothécaire (consultant)	MEDU	20.000			20.000		
Préparation, traduction, impression et diffusion du bulletin du PAM MEDONDES (en anglais, arabe et français)	MEDU	40.000			40.000		
Appui à des campagnes nationales de sensibilisation du public	MEDU	20.000			20.000		
Appui à la CMDD pour l'information et la participation	MEDU			20.000			20.000
Préparation, mise au point et traduction de brochures et rapports du PAM	MEDU	30.000		50.000	10.000		20.000
Impression et diffusion de brochures et rapports, y compris le recours à Internet	MEDU	20.000			20.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>145.000</b>	<b>0</b>	<b>70.000</b>	<b>125.000</b>	<b>0</b>	<b>40.000</b>



### 3. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

#### Objectifs

S'employer à obtenir le plus rapidement possible l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques du PAM et leur mise en oeuvre par les Parties contractantes.

Formuler et adopter des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin.

Promouvoir l'adoption des législations nationales pertinentes et veiller au respect par les Parties contractantes des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Aide juridique au Secrétariat	MEDU	15.000			15.000		
Aide aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective des mécanismes de contrôle visant à surveiller l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des mesures de protection adoptées, conformément aux objectifs du PAM II	MEDU	15.000			15.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>30.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## II. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

### Objectifs

Aider les Parties contractantes à formuler et mettre en oeuvre des plans d'action, programmes et mesures pour la prévention et la réduction de la pollution d'origine tellurique, dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique".

Aider les Parties contractantes à organiser et mettre en oeuvre le programme MED POL et notamment les programmes de surveillance continue des tendances, les programmes de surveillance continue des effets biologiques et les programmes de surveillance continue de la conformité pour évaluer les charges et les niveaux de la pollution, l'efficacité des mesures prises et la conformité à la législation existante.

Utiliser les techniques de télédétection pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine.

Aider les Parties contractantes à élaborer et mettre en oeuvre des programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention, intervention et coopération en cas de pollution accidentelle due à des activités menées en mer et dans des ports (Protocole "situations critiques").

Aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre le Protocole "immersions" et amorcer les préparatifs de la future mise en oeuvre des Protocoles "déchets dangereux" et "offshore".

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Plan d'action *</u> Formulation de plans d'actions pour la réduction de la pollution	MEDPOL	40.000			40.000		20.000
Recensement et évaluation des "points chauds"	MEDPOL	40.000			30.000		
Définition de politiques et mise en oeuvre de stratégies pour l'élimination des TPB, pour la gestion des eaux usées et pour la prévention et la maîtrise des rejets d'éléments nutritifs	MEDPOL	80.000				40.000	
Recherches ciblées sur l'action	MEDPOL	40.000			30.000		50.000
<u>Application effective*</u> Respect et application effective de la législation, y compris le renforcement des capacités pour les systèmes d'inspection	MEDPOL	50.000		50.000		40.000	
Conception et mise en oeuvre de la surveillance continue de la conformité au niveau national, y compris l'assurance qualité des données	MEDPOL	50.660		30.000	46.751		40.000
Assistance directe accrue à certains pays (programme de renforcement des capacités)	MEDPOL	30.000		120.000	60.000		60.000
<u>Mise en oeuvre et contrôle</u> Assistance à la mise en oeuvre des plans d'action adoptés	MEDPOL				40.000		100.000
Conception et mise en oeuvre de la surveillance continue des tendances et des effets biologiques	MEDPOL	60.000			50.000		
Assistance directe accrue à certains pays (programmes de renforcement des capacités)	MEDPOL	100.000		50.000	80.000		60.000
Renforcement des capacités (formation et bourses) et assurance qualité des données	MEDPOL	60.000			60.000		40.000
Recherches ciblées sur l'action	MEDPOL	40.000					40.000
<u>Coordination</u> Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MEDPOL				20.000		40.000

\* Un montant complémentaire de 25.000 \$ E.U. doit être fourni par l'OMS.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur la mise en oeuvre du Protocole "tellurique"	MEDPOL			60.000			
Protocole "immersions" Assistance à la mise en oeuvre du Protocole "immersions"	MEDPOL	10.000			10.000		
Protocoles "déchets dangereux et offshore" Assistance à la mise en oeuvre des Protocoles "déchets dangereux et offshore"	MEDPOL	10.000			10.000		
Téledétection Activités d'étude et de surveillance appuyées par la téledétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures	CAR/TDE	10.000			10.000		
Mise en oeuvre d'activités de surveillance appuyées par la téledétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures	CAR/TDE			20.000			20.000
Mise en oeuvre d'activités de surveillance des tendances sur la base de la téledétection	CAR/TDE			35.000			35.000
Prévention, intervention et coopération en cas de pollution marine accidentelle (Protocole "situations critiques") Assistance aux Etats dans la mise en place de leur système national de préparation et d'intervention	REMPEC	10.000			10.000		
Assistance aux Etats dans la mise en place des systèmes d'intervention dans les situations d'urgence portuaires.	REMPEC	10.000			6.000		
Développement du système d'information régional	REMPEC	6.000			4.000		
Réunion des correspondants du REMPEC combinées avec une réunion d'experts juridiques	REMPEC	65.000					
Cours de formation régionaux	REMPEC	75.000			75.000		
Développement de la base de données TROCS du REMPEC axées sur le transport maritime	REMPEC		10.000			10.000	
Assistance technique aux Etats pour l'organisation des cours de formation nationaux	REMPEC	8.000			8.000		
Assistance aux Etats en cas de situation d'urgence (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	8.000			8.000		
Projet de trois ans pour le développement des capacités de lutte contre les déversements accidentels de Chypre, de l'Egypte et d'Israël	REMPEC			357.000			214.000
Installations de réception portuaires pour la collecte des détritrus, des eaux de cale et des déchets huileux de navires	REMPEC			290.000			398.000
Préparation et lutte contre la pollution marine par les navires: Etablissement de cartes de sensibilité	REMPEC			425.000			403.000
Capacité de sauvetage	REMPEC			182.000			
Production propre: Réunion des points focaux, réunion d'experts, coopération avec la CMDD, et publications	CAR/PP			113.000			113.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>802.660</b>	<b>10.000</b>	<b>1.732.000</b>	<b>597.751</b>	<b>90.000</b>	<b>1.633.000</b>

### III. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

#### Objectifs

Les activités proposées ont pour objectif général d'améliorer la protection et la gestion du patrimoine naturel de la Méditerranée par le biais de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée et des autres instruments pertinents adoptés dans le cadre de celui-ci, en particulier le Protocole ASP et les plans d'action pour la conservation des espèces menacées (phoque moine, tortues marines et cétacés).

Ces activités ont pour objectifs plus spécifiques:

- L'évaluation du statut de la diversité biologique en Méditerranée en vue de définir des mesures judicieuses pour sa conservation.
- L'instauration d'une législation appropriée pour la protection et la gestion efficaces du patrimoine naturel de la région méditerranéenne.
- L'instauration de formes efficaces de gestion du patrimoine naturel, en vue d'assurer sa conservation et de promouvoir ses aspects sociaux et économiques.
- L'accroissement des capacités des pays méditerranéens dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel.
- Une meilleure sensibilisation et information du public sur l'importance de la diversité biologique et sur les questions en rapport avec sa conservation et son utilisation durable.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Mesures juridiques</u> Assistance aux pays pour l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des espèces	CAR/ASP	10.000			10.000		
<u>Planification et gestion</u> Réunion d'experts pour l'évaluation des trois plans d'action pour la conservation d'espèces adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP	40.000		10.000			
Elaboration d'un plan d'action pour la conservation de la végétation marine	CAR/ASP		20.000			25.000	
Mise en oeuvre des plans d'actions pour la conservation des tortues marines et des cétacés, et pour la gestion du phoque moine en Méditerranée	CAR/ASP					30.000	
Assistance à l'exécution des PAC	CAR/ASP	20.000					
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP		20.000			20.000	
Assistance aux pays pour l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP		20.000			20.000	
<u>Echange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u> Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun	CAR/ASP	40.000		10.000		30.000	

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Réunion sur les espèces menacées en Méditerranée *	CAR/ASP	10.000					
Réunion des points focaux nationaux pour les ASP	CAR/ASP				40.000		
<u>Collecte et évaluation périodique des données</u> Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites	CAR/ASP		40.000			30.000	
<u>Information du public</u> Production d'une documentation spéciale de sensibilisation et d'information du public (exposition itinérante) sur l'intérêt et la conservation de la diversité biologique	CAR/ASP		20.000		20.000		10.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>120.000</b>	<b>120.000</b>	<b>20.000</b>	<b>70.000</b>	<b>155.000</b>	<b>10.000</b>

\* Organisée conjointement avec Monaco et la Convention de Berne.

#### IV. LA GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

##### Objectifs

La gestion durable des zones côtières a été retenue par la CMDD comme l'un des huit thèmes prioritaires sur lesquels le PAM doit centrer sa réflexion. L'intégration de l'environnement/développement et des politiques de gestion des ressources dans le Programme d'aménagement côtier a été proposée et acceptée par les Parties contractantes. Ce programme d'aménagement intégré devrait inclure les résultats et le savoir-faire de tous les volets du PAM Phase II et du programme Action MED 21, tels que le développement et la gestion durable des ressources naturelles des zones côtières.

Les activités envisagées ont trait à la mise au point d'outils et de techniques de mise en oeuvre des politiques et des stratégies de planification et de gestion du littoral, et d'activités destinées au renforcement des capacités de planification du littoral dans la région.

Assurer la protection du littoral par des moyens juridiques et promouvoir l'échange de compétences techniques concernant les politiques et les stratégies dans ce domaine.

Ce programme comprend notamment six projets PAC en cours d'exécution qui en sont à divers stades d'avancement, à savoir: Algérie, Al-Hoceima/Maroc, Israël, Malte, Liban et Slovénie. Pour mettre en oeuvre ce projet, des ressources complémentaires extérieures sont nécessaires.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Mise en oeuvre des PAC au Maroc, en Israël, à Malte, en Algérie, au Liban et en Slovénie	MEDU	85.000		100.000	20.000		100.000
Evaluation et maîtrise de la pollution dans les zones de PAC	MEDPOL	20.000					
Contribution aux activités des PAC grâce à l'analyse systémique et prospective, à la stratégie d'acteurs, aux outils de gestion etc., mais sans y inclure les coûts des études de faisabilité et les activités de coordination quand le PB est le gestionnaire du PAC	CAR/PB		50.000			10.000	
Exécution des PAC (consultants, consultations, réunions, formation, contrats de sous-traitance)	CAR/PAP		180.047	100.000	65.000	15.988	100.000
Planification des activités à mettre en oeuvre dans le PAC (études préliminaires, consultations, réunions)	CAR/TDE			20.000			25.000
Exécutions des PAC (assistance technique aux équipes locales, consultations, réunions)	CAR/TDE		20.000				30.000
<u>Gestion intégrée des zones côtières (GIZC):</u> Elaboration des politiques et stratégies de planification et de gestion durable du littoral, y compris des cours de formation	CAR/PAP	42.000		66.000	10.000	42.000	173.000
<u>Activités systémiques et prospectives</u> Prospective globale en Méditerranée, mise au point d'outils prospectifs et préparation des fascicules	CAR/PB	20.000		20.000	20.000		20.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Appui aux activités de la CMDD:</u> Gestion durable des zones côtières	CAR/PAP	30.000			30.000		
<u>Renforcement des capacités</u> Préparation des réunions avec des planificateurs et décideurs des pays méditerranéens ainsi qu'avec des représentants de centres de télédétection en vue de démontrer la contribution effective aux processus décisionnels nationaux permise par les systèmes d'information reposant sur des données d'observation de la Terre	CAR/TDE	10.000			15.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>207.000</b>	<b>250.047</b>	<b>306.000</b>	<b>160.000</b>	<b>67.988</b>	<b>448.000</b>

## V. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

### Objectifs

Il est envisagé de poursuivre, dans le cadre de la CMDD, des activités intensives de suivi sur la gestion des ressources naturelles. Un certain nombre de pays et d'organisations et institutions internationales ont annoncé leur appui à ces activités. La base méthodologique a été créée et testée sur le terrain. A l'avenir, ces activités devraient être centrées sur l'application pratique des résultats et sur le renforcement des capacités. Une justification du programme d'activités pour les diverses ressources est donnée ci-dessous.

#### Gestion des ressource en eau:

Pour faciliter la prise de décisions concernant la solution de problèmes complexes et mal structurés, il est nécessaire de fournir un Système d'appui à la décision (SAD) adéquat. Le SAD concerne avant tout le soutien à la prise de décisions par l'identification et la solution des problèmes à tous les niveaux décisionnels. L'aspect le plus important de la SAD consiste à identifier le stade du processus de prise de décisions ou les décisions à prendre pour aider les décideurs à s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités en matière d'organisation.

En conséquence, on envisage de traiter cette question d'une manière inédite: toutes les autres activités entreprises jusqu'ici, qu'elles soient ou non directement liées à la gestion des ressources en eau et à la gestion des ressources naturelles en général, seraient intégrées (planification du littoral, SIG, évaluation et planification de l'environnement, etc.).

#### Protection des sols:

Cette activité a pour objectifs d'évaluer et de surveiller la vulnérabilité des ressources en sol ainsi que de protéger et de conserver le sol par l'application de mesures préventives, et de promouvoir la réhabilitation des sols assainis et la restauration du couvert végétal. Des mesures contre l'érosion et la désertification seront encouragées.

La justification d'un tel projet tient au fait que l'érosion est l'une des principales causes de dégradation des écosystèmes côtiers, de la disparition d'habitats, et du déclin de la biodiversité, et qu'il en résulte notamment une diminution de la productivité biologique entraînant de graves crises socio-économiques et des conditions de pauvreté. La lutte contre l'érosion constitue l'un des thèmes majeurs du PAM Phase II et des Domaines prioritaires d'activités du PAM (1996-2005).

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Gestion des ressources en eau</u> Développement du SAD pour la gestion des ressources en eau, y compris l'organisation de réunions d'experts	CAR/PAP	16.000		167.000		50.000	166.000
Problème de l'eau (CMDD - Gestion de la demande en eau / Etudes de cas sur les recommandations d'ordre politique et stratégique) et problèmes des sols/forêts (occupation et gestion des sols)	CAR/PB		20.000			20.000	
Appur aux activités de la CMDD portant sur la gestion de la demande en eau	CAR/PAP	10.000			10.000		
Mise en oeuvre d'une approche pluridisciplinaire pour l'évaluation des ressources en terre dans les zones arides (eau, sol, végétation) et de leur adéquation à une exploitation judicieuse	CAR/TDE			15.000		10.000	
Participation à l'application d'un système d'information pour la gestion de l'eau par la mise en place d'un réseau de centres de télédétection afin de partager les données et les résultats d'activités déjà réalisées et/ou en cours concernant cette question	CAR/TDE			20.000			20.000
<u>Protection des sols</u> Réunion d'experts et assistance aux pays	CAR/PAP	20.000		120.000	25.000		120.000
<u>Aquaculture</u> Gestion intégrée écologiquement rationnelle de l'aquaculture	CAR/PAP			100.000			120.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>46.000</b>	<b>20.000</b>	<b>422.000</b>	<b>35.000</b>	<b>80.000</b>	<b>426.000</b>



## VI. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Objectifs

Les activités relatives à l'intégration de l'environnement et du développement seront pour l'essentiel reliées aux objectifs et aux priorités de la CMDD.

Le MED POL, le CAR/PAP et le CAR/PB vont consacrer une fraction substantielle de leurs ressources à ces activités soit pour préparer les documents et réunions de travail prévus par la Commission, soit pour assurer le suivi des recommandations adoptées à la suite des travaux de la Commission. Une partie des ressources devra être recherchée à l'extérieur.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Industrie</u> Industrie et développement durable (assistance aux travaux de la CMDD)	MEDPOL	30.000			20.000		
<u>Activités d'appui à des thèmes prioritaires de la CMDD (Indicateurs du développement durable, tourisme durable, gestion du développement urbain/rural, zone de libre-échange Euro-Med et environnement)</u> Rapports détaillés, recommandations d'ordre politique et stratégique et organisation de groupes de travail et d'ateliers (capital d'amorçage) de concert avec les gestionnaires de tâches concernés	CAR/PB	90.000			90.000		
<u>Appui aux groupes de travail de la CMDD</u> Ateliers et publications correspondantes (études, recommandations)	CAR/PB			150.000			150.000
Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (Base de données, statistiques et indicateurs, analyse des institutions/profils de pays, étude thématiques socio-économiques et environnementales, assistance aux observatoires nationaux principalement sous forme de capital d'amorçage pour entretenir les activités et mobiliser des fonds extérieurs)	CAR/PB		60.000	300.000		60.000	300.000
Indicateurs de performance en matière d'environnement - Surveillance des performances dans le cadre du programme METAP III	CAR/PB			250.000			100.000
Etat de l'environnement et du développement durable en Méditerranée	CAR/PB			50.000			50.000
<u>Tourisme</u> Elaboration de stratégies de développement durable en rapport avec les priorités de la CMDD	CAR/PAP		30.000	24.000		35.000	39.000
<u>Gestion des déchets solides:</u> Atelier sur le choix et le mode de financement de l'aménagement, de l'exploitation et de l'entretien d'unités de collecte et de traitement des déchets solides	CAR/PAP			15.000			35.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>120.000</b>	<b>90.000</b>	<b>789.000</b>	<b>110.000</b>	<b>95.000</b>	<b>674.000</b>

## FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT:

## 1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en \$ E.U.)			Budget proposé (en \$ E.U.)					
	1997			1998			1999		
		MTF	CC GRECE		MTF	CC GRECE		MTF	CC GRECE
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			m/m			m/m		
Coordonnateur - D.2	12	122.000		12	125.000		12	128.000	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	116.000		12	119.000		12	122.000	
Administrateur de programme (hors classe)/ Economiste - P.5	12	115.000		12	118.000		12	121.000	
Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.4	12	*		12	*		12	*	
Coordonnateur du MEDPOL - P.5	6	55.000		12	112.000		12	116.000	
Administrateur du programme (hors classe) pour le MEDPOL - P.5	12	115.000		12	118.000		12	121.000	
Administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer pour le MEDPOL - P.4	12	89.000		12	91.000		12	94.000	
Spécialiste de traitement des données - P.4	12	88.000		12	90.000		12	92.000	
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>700.000</b>			<b>773.000</b>			<b>794.000</b>	
<b>Appui administratif</b>									
Assistante chargée de l'information - G.6/G.7	12	34.000		12	35.000		12	36.000	
Assistante administrative - G.6/G.7	12	*		12	*		12	*	
Secrétaire (hors classe) - G.5	12	29.000		12	30.000		12	30.000	
Employée administrative - G.4	12	*		12	*		12	*	
Assistante de traitement des données - G.5	12	*		12	*		12	*	
Assistante de recherche - G.4/G.5	12	29.000		12	30.000		12	30.000	
Secrétaire - G.4	12	*		12	*		12	*	
Secrétaire - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire - G.3/G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.3/G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Employée chargée des télécommunications - G.3	12	26.000		12	27.000		12	27.000	
Chauffeur/employé - G.3	12	25.000		12	26.000		12	26.000	
Employée de bureau/dactylographe - G.3	12	24.000		12	25.000		12	25.000	
Employé/Coursier - G.1/G.2	12	19.000		12	19.000		12	20.000	
Assistance temporaire		15.000			10.000			10.000	
Heures supplémentaires		19.000			15.000			15.000	
Frais de réception					10.000			12.000 **	
<b>Total appui administratif</b>		<b>360.000</b>			<b>372.000</b>			<b>376.000</b>	
<b>Voyages en mission</b>		<b>106.000</b>			<b>109.000</b>			<b>111.000</b>	
<b>Frais de fonctionnement</b>									
Location			122.000			130.000 ***			137.000
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers) ****		54.000	278.000		76.149	270.000		80.902	263.000
<b>Total frais de fonctionnement</b>		<b>54.000</b>	<b>400.000</b>		<b>76.149</b>	<b>400.000</b>		<b>80.902</b>	<b>400.000</b>
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		<b>1.220.000</b>	<b>400.000</b>		<b>1.330.149</b>	<b>400.000</b>		<b>1.361.902</b>	<b>400.000</b>

\* Rémunéré sur les coûts d'appui au programme.

\*\* Réunion des Parties contractantes.

\*\*\* En cas de transfert dans d'autres locaux, la rectification budgétaire résultant du nouveau loyer devrait être approuvée par le Bureau.

\*\*\*\* Ordinateurs/ bureautique/ communications.

## 2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL

Le budget reflète la structure approuvée à la réunion des Parties contractantes à Montpellier en 1996. Le poste d'ingénieur d'entretien de l'AIEA (MEL/AIEA) venu à échéance en 1997 n'a pas été reconduit.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>				
Administrateur de programme OMS / Conseiller scientifique principal. Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	m/m 12	110.000	113.000	115.000
Ingénieur d'entretien AIEA (MEL) (Monaco) - P.3	6	95.000	-	-
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>205.000</b>	<b>113.000</b>	<b>115.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Secrétaire OMS - Unité de Coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	29.000	30.000	30.000
Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	12	55.000	56.000	58.000
Assistance temporaire OMS - (Athènes)	6	15.000	-	-
Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		13.000	13.000	14.000
Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		13.000	13.000	14.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>125.000</b>	<b>112.000</b>	<b>116.000</b>
<b>Voyage en mission</b>				
OMS (Athènes)		16.000	15.000	15.000
OMM (Genève)		10.000	5.000	5.000
AIEA (Monaco)		20.000 *	15.000 *	15.000 *
COI/UNESCO (Paris)		9.000	5.000	5.000
<b>Total voyages</b>		<b>55.000</b>	<b>40.000</b>	<b>40.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>**</b>	<b>**</b>	<b>**</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>385.000</b>	<b>265.000</b>	<b>271.000</b>

\* Comprend des missions sur le terrain pour le programme d'assurance qualité des données.

\*\* Les frais de fonctionnement encourus par le personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les Organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) La Vallette, Malte

Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement *</b>				
	m/m			
Directeur - D.1	12	128.000	131.000	134.000
Expert technique - P.4	12	112.000	115.000	115.000
Chimiste - P.4	12	102.000	105.000	105.000
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>342.000</b>	<b>351.000</b>	<b>354.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Assistante chargée de l'information - G.6	12	20.000	21.000	21.000
Secrétaire (hors classe)/Assistante administrative - G.6	12	20.000	21.000	21.000
Secrétaire employé- G.4	12	17.000	17.000	17.000
Secrétaire employé - G.4	12	17.000	17.000	17.000
Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	16.000	16.000	16.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>90.000</b>	<b>92.000</b>	<b>92.000</b>
<b>Voyages en mission</b>		<b>35.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>85.000</b>	<b>76.500</b>	<b>76.500</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>552.000</b>	<b>554.500</b>	<b>557.500</b>

\* Le REMPEC a proposé la création d'un poste P.2 de Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds à Malte. Le coût d'un tel poste serait de 78.000 \$ E.U. en 1998 et de 85.000 en 1999. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'assurer les crédits nécessaires.

4. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLUE (CAR/BP)**  
**Sophia Antipolis, France**

L'augmentation annuelle des dépenses de personnel et des frais de fonctionnement est d'environ 3%. Pour répondre au développement des activités que le Centre mène avec le PAM et avec d'autres partenaires internationaux (CE, METAP, etc.), il est prévu qu'un directeur scientifique, détaché par le gouvernement français, sera nommé au début de 1998.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			
Président	12			
Directeur	12	*	*	*
Directeur adjoint/Coordonnateur de l'Observatoire	12	100.000 **	104.000 **	108.000 **
Directeur scientifique	12	-	-	-
Spécialiste en analyse systémique et prospective	12	72.000	75.000	77.000
Informaticien	12	42.000 **	44.000	46.000 **
Spécialiste de l'environnement	12	***	***	***
Documentaliste/questions institutionnelles	12	***	***	***
Expert en SIG	12	*	*	*
Responsable des études	12	-	*	*
Fonctionnaire chargé de l'administration et des finances	12	47.000 **	49.000 **	52.000 **
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>261.000</b>	<b>272.000</b>	<b>283.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Assistante collecte de données/Secrétaire (hors classe)	12	43.000	45.000	47.000
Secrétaire bilingue	12	43.000	45.000	47.000
Secrétaire	12	****	****	****
Aide documentaliste	12	-	****	****
Assistance temporaire		20.000	20.000	20.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>106.000</b>	<b>110.000</b>	<b>114.000</b>
<b>Voyages en mission</b>		<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>50.000</b>	<b>45.000</b>	<b>45.000</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>447.000</b>	<b>457.000</b>	<b>472.000</b>

\* Détaché par le gouvernement français (le poste de Directeur scientifique est vacant depuis mai 1997).

\*\* Complément versé par le gouvernement français et les autorités locales/régionales (au titre de frais de fonctionnement et de bureau).

\*\*\* Rémunéré par la DG XI/LIFE/CE pour 1998 et 1999.

\*\*\*\* Rémunéré par le gouvernement français au titre du budget de fonctionnement et d'allocation d'études spéciales.

**5. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)  
Split, Croatie**

L'augmentation des dépenses de personnel et des frais de fonctionnement est nécessaire en raison d'une tendance soutenue au relèvement des salaires du secteur public en Croatie (à raison de 7,3% selon les données officielles pour 1996), ce qui risque d'aggraver le retard des traitements du Centre. En dépit de la hausse récente du cours du dollar, l'augmentation prévue se situe en dessous des niveaux enregistrés en Croatie en 1993-94, et elle peut être encore tenue pour insuffisante.

L'augmentation des frais de fonctionnement est nécessaire en raison du taux d'inflation élevé en Croatie et de la nécessité de renouveler le matériel informatique.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			
Directeur	12	44.000	46.000	47.000
Directeur adjoint	12	32.000	34.000	35.000
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>76.000</b>	<b>80.000</b>	<b>82.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	23.000	24.000	25.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante administrative	12	22.000	23.000	24.000
Commis aux finances	12	22.000	23.000	24.000
Assistance temporaire		9.000	12.000	14.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>142.000</b>	<b>151.000</b>	<b>159.000</b>
<b>Voyages en mission</b>		<b>27.000</b>	<b>28.000</b>	<b>30.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>83.000</b>	<b>81.000</b>	<b>81.000</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>328.000</b>	<b>340.000</b>	<b>352.000</b>

6. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)**  
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			
Directeur	12	33.000 *	33.000 *	33.000 *
Expert	12	16.500 *	16.500 *	16.500 *
Expert	12	62.500	62.500	62.500
Documentaliste	12	44.000	44.000	44.000
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>156.000</b>	<b>156.000</b>	<b>156.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Assistante administrative	12	14.000	14.000	14.000
Secrétaire bilingue	12	12.000	12.000	12.000
Chauffeur	12	6.500	6.500	6.500
Commis aux finances	12	-**	-**	-**
Préposé à l'entretien	12	-	-**	-**
Gardien	12	-	-**	-**
Assistance temporaire		-	9.500	9.500
<b>Total appui administratif</b>		<b>32.500</b>	<b>42.000</b>	<b>42.000</b>
<b>Voyages en mission</b>		<b>25.000</b>	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>60.500</b>	<b>54.000</b>	<b>54.000</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>274.000</b>	<b>277.000</b>	<b>277.000</b>

\* Représente les fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

\*\* Rémunéré par le pays hôte.

7. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(CAR/TDE) Palerme, Italie

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

\* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par la contribution de contrepartie du gouvernement italien pour le CAR/TDE.



8. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**  
**Barcelone, Espagne**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

\* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par le gouvernement espagnol.

**APPENDICE I****Projet de recommandations du groupe ad hoc sur les structures de l'Unité MED,  
du MED POL et des CAR****A. Recommandations d'ordre général**

1. Le Groupe est d'avis que, étant donné que les questions auxquelles est confronté le PAM sont bien définies et hiérarchisées dans le cadre de la Convention et des Protocoles récemment approuvés, du programme Action MED 21 et de la CMDD, une démarche mieux intégrée et coordonnée est à adopter pour les travaux de l'Unité MED, du MED POL et des CAR. Il convient de rationaliser le travail du Secrétariat, d'améliorer ses modalités de gestion et de conférer à ses activités une synergie et une transparence plus marquées pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités.
2. Le Groupe réaffirme que l'Unité de coordination constitue l'organe principal et prééminent dans le dispositif du PAM.
3. La responsabilité de la mise en oeuvre des Protocoles incombe, en dernier ressort, à l'Unité de coordination du PAM. Les Centres qualifiés veillent à l'application des aspects techniques des Protocoles.
4. Le Groupe recommande toutefois que l'Unité d'Athènes délègue certaines tâches aux Centres d'activités régionales, à savoir par exemple la coordination de quelques projets PAC, la coordination des questions relatives à la biodiversité, et la représentation du PAM auprès d'instances extérieures, et ce tout en conservant la responsabilité de la coordination d'ensemble qui relève du Coordonnateur du PAM.
5. Le principe d'une répartition géographique équitable dans la région méditerranéenne doit être observé chaque fois que des postes nouveaux ou vacants sont à pourvoir.
6. Les fonds du PAM étant considérés comme un capital d'amorçage, il est recommandé que les relations que le PAM entretient avec les institutions et programmes de financement et de développement compétents soient renforcées, en vue de solliciter un complément de ressources financières et humaines ainsi que de compétences techniques. L'Unité de coordination se doit de présenter à ces organisations des projets concrets et bien élaborés.
7. Le Groupe recommande que le Siège du PNUE renforce son appui au PAM (et l'OMI pour REMPEC), notamment par une meilleure utilisation des coûts d'appui au programme pour le financement et l'administration de ces structures.
8. Le Groupe recommande le renforcement de la capacité de l'Unité MED à gérer le volet juridique du PAM.

**B. Réunions des Parties contractantes et des points focaux nationaux**

1. Les réunions des Parties contractantes se tiennent à un niveau ministériel afin de débattre des questions de politique et de stratégie générales concernant l'ensemble du PAM.
2. Les réunions des points focaux nationaux devraient être habilitées à examiner et finaliser soigneusement le budget-programme du PAM et à élaborer un cadre stratégique en vue de son approbation ultérieure par la réunion des Parties contractantes.

**C. Centres d'activités régionales (CAR)**

Le Groupe recommande ce qui suit:

1. Il convient de rechercher, autant que possible, une seule et même démarche concernant le statut juridique des CAR, mis à part le REMPEC qui est doté d'un statut Nations Unies.
2. Des accords ou échanges de lettres officiels devraient être préparés pour tous les CAR en tenant compte de la diversité des systèmes juridiques et administratifs et des conditions propres au pays hôte.
3. Les Parties contractantes hébergeant un Centre du PAM sont invitées à simplifier les procédures de délivrance des visas d'entrée, permis de séjour et permis de travail aux cadres de recrutement international, ainsi que des visas d'entrée aux représentants des Parties contractantes prenant part à des activités ou missions officielles du PAM.
4. Il devrait être signé entre le PAM/PNUE et les Centres des documents de projet spécifiant les activités que ces derniers ont à réaliser sur la base des priorités fixées par les Parties contractantes. Les pays hôtes de Centres nationaux devraient apporter une contribution de contrepartie pour couvrir les coûts de fonctionnement.
5. Les CAR devraient s'employer de leur mieux à solliciter des fonds supplémentaires auprès de sources extérieures, en pleine coopération et consultation préalable avec l'Unité MED.
6. Le Groupe recommande que l'Unité MED procède, sur une base régulière, à une évaluation des activités des CAR et des autres programmes du PAM, en prenant en compte le rapport coût-efficacité.
7. Le Groupe recommande que l'Unité MED/PNUE procède, sur une base régulière, à un audit financier des activités des CAR financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

**Personnel**

8. Le recrutement des cadres rémunérés sur le Fonds d'affectation spéciale devrait reposer sur un avis de vacance de poste que l'Unité MED adresse à toutes les Parties contractantes. La nomination du directeur d'un Centre doit intervenir en concertation entre les autorités responsables et l'Unité MED. Dans le cas où un directeur de Centre est rémunéré sur le Fonds d'affectation spéciale, un avis de vacance de poste doit être établi conjointement par le pays hôte et par l'Unité MED.
9. Les consultants et experts recrutés par les Centres sont sélectionnés en pleine concertation avec l'Unité MED. Il convient d'observer le principe de la diversification des nationalités des consultants recrutés.